

**Rapport de la mission conjointe de suivi réactif  
Centre du patrimoine mondial/UICN  
au Parc National Des Virunga**

**République démocratique du Congo  
23 au 28 avril 2018**



**Juin 2018**

## Sommaire

LISTE DES ACRONYMES.....	4
REMERCIEMENTS.....	5
RÉSUMÉ ET LISTE DES RECOMMANDATIONS.....	6
1. CONTEXTE DE LA MISSION.....	8
1.1 Historique de l’inscription .....	8
1.2 Critères et valeurs du bien lors de son inscription .....	8
1.3 Examen de l’état de conservation par le Comité du patrimoine mondial .....	9
1.4 Justification de la mission.....	10
2. POLITIQUE NATIONALE POUR LA PRÉSERVATION ET LA GESTION DU BIEN DU PATRIMOINE MONDIAL.....	11
2.1 Législation nationale et Cadre institutionnel .....	11
2.2 Structure de gestion .....	11
2.3 Réponse à la reconnaissance des valeurs en vertu des traités et des programmes internationaux .....	12
3. IDENTIFICATION ET ÉVALUATION DES DIFFICULTÉS ET DES MENACES.....	14
3.1. Efficacité de la gestion.....	14
3.1.1 Cadre de gestion.....	14
3.1.2 Le personnel et le budget.....	15
3.1.3 Infrastructure du parc et les équipements déployés .....	17
3.1.4 Zonage du Parc National des Virunga.....	17
3.2 Menaces.....	19
3.2.1 Les occupations illégales.....	19
3.2.2 La pêche illégale.....	22
3.2.3 La déforestation pour le charbon de bois .....	23
3.2.4 Le braconnage des grands mammifères.....	24
3.2.5 La présence de groupes armés.....	25
3.2.6 La problématique de l’exploration pétrolière .....	26
3.3 État de la mise en œuvre des mesures correctives adoptées en 2014 .....	27
4. ÉVALUATION DE L’ÉTAT DE CONSERVATION DU BIEN .....	29
4.1 État des éléments clés de la valeur universelle exceptionnelle du bien (voir 4-2) .....	29
4.2 Évolution et modification de l’état de conservation souhaité en vue du retrait du bien de la Liste du patrimoine mondial en péril .....	32
4.2.2 Indicateurs d'intégrité .....	33
4.2.4 Calendrier .....	33
5. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS.....	34
LISTE DES ANNEXES .....	36
<b>Annexe 1. Termes de référence</b> .....	36
<b>Annexe 2 : Décisions du Comité du patrimoine mondial</b> .....	38

<b>Annexe 3. Itinéraire et programme.....</b>	<b>39</b>
<b>Annexe 4. Liste et contacts des personnes rencontrées .....</b>	<b>40</b>
<b>Annexe 5. Cartographies.....</b>	<b>41</b>
<b>Annexe 6. Photographies.....</b>	<b>44</b>

**LISTE DES ACRONYMES**

CoCoSi	Comité de coordination du site
COPEVi	Coopérative des Pêcheries de Vitshumbi
CPM	Centre du patrimoine mondial
DVUE	Déclaration de valeur universelle exceptionnelle
FARDC	Forces armées de la République démocratique du Congo
GPS	Système de positionnement géographique
ICCN	Institut Congolais pour la Conservation de la Nature
LAB	Lutte anti-braconnage
LEM	Contrôle de l'application de la loi
MONUSCO	Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo
ONG	Organisation non gouvernementale
PAG	Plan d'Aménagement et de Gestion
PNVi	Parc national des Virunga
QENP	Queen Elizabeth National Park
QRF	Quick Reaction Force
RDC	République démocratique du Congo
UICN	Union Internationale pour la Conservation de la Nature
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture
VUE	Valeur universelle exceptionnelle
WWF	World Wide Fund for Nature
WCS	Wildlife Conservation Society

## REMERCIEMENTS

---

L'équipe de la mission remercie l'Institut Congolais pour la Conservation de la Nature (ICCN) et le personnel du Parc National des Virunga (PNVi). La mission souhaite tout particulièrement exprimer sa reconnaissance envers les membres du personnel de terrain du PNVi pour leur collaboration enthousiaste et constructive à cette mission : Emmanuel de Mérode (Directeur du Parc et Chef de site) et son équipe : Frederic Henrard, Jean de Dieu Wathaut, Innocent Mburanumwe, Audacieux Kaota, Simon Standaert, Gilbert Dillis, Julie Williams et Ephrem Balolé.

L'équipe remercie également la Mission de l'Organisation des Nations-Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) et les partenaires de la conservation rencontrés : les équipes de Wildlife Conservation Society (WCS) et de World Wildlife Fund for Nature (WWF) qui travaillent sur différents projets dans et aux alentours du parc.

Les membres de la mission remercient chaleureusement les associations de la Société Civile qu'elle a pu rencontrer et qui se mobilisent pour la protection et la sauvegarde du site du patrimoine mondial.

La mission remercie vivement la Direction générale de l'Institut Congolais pour la Conservation de la Nature (ICCN), pour leur appui et leurs contributions : le Pasteur Cosma Wilungula et son équipe, Jean-Joseph Mapilanga, Augustin Ngumbi et Benjamin Balongelwa.

## RÉSUMÉ ET LISTE DES RECOMMANDATIONS

---

Du 23 au 28 avril 2018, une mission de suivi réactif conjointe du Centre du patrimoine mondial et de l'UICN a été menée au Parc national des Virunga, site du patrimoine mondial en péril, conformément à la Décision **41 COM 7A.11**. L'objectif de la mission de suivi réactif était de réévaluer l'état de conservation du bien, d'actualiser les mesures correctives, d'établir un nouveau calendrier de mise en œuvre et de finaliser l'état de conservation souhaité du bien en vue de son retrait de la Liste du patrimoine mondial en péril.

L'équipe de la mission a pu rencontrer des représentants de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) et les principaux partenaires techniques et l'équipe de l'ICCN et de la Fondation Virunga. Bien que les contraintes de sécurité aient limité les visites, la mission a pu examiner l'état de conservation du bien lors des réunions et des discussions avec les gestionnaires du bien, les partenaires de conservation et la société civile.

A l'instar des autres biens de l'est de la République démocratique du Congo (RDC), l'insécurité persiste dans et autour du PNVi. Les groupes armés s'adonnent à diverses activités illégales (braconnage, pêche illégale et production de charbon de bois) et attaquent régulièrement le personnel de l'Institut Congolais pour la Conservation de la Nature (ICCN). Le PNVi n'est pas épargné par cette insécurité puisque onze gardes et un chauffeur ont été tués, au cours de patrouilles de surveillance. L'implication des bandes armées dans l'exploitation illégale des ressources naturelles du bien continue d'affecter l'intégrité du Parc.

La mission est restée sur place pendant cinq jours, au cours desquels elle a pu visiter les projets de conservation communautaire, les installations du siège du PNVi et les secteurs Vitshumbi, Lulimbi et la Rwindi. Au cours d'un survol avec le Directeur du parc, la mission a pu évaluer l'état actuel de l'empiètement par des terres agricoles et l'impact des activités illégales sur les ressources naturelles du bien.

La mission a noté que tandis que des progrès ont été réalisés depuis la mission de suivi réactif conjointe Centre du patrimoine mondial / UICN de 2014, l'ICCN fait toujours face à de nombreux défis dans ces efforts de mettre en œuvre les mesures correctives adoptées lors de la dernière mission. Les problèmes de sécurité persistants dans toute la région de l'est de la RDC continuent d'avoir un impact négatif sur toutes les aires protégées de la région, y compris au PNVi. Les efforts en matière de sécurité doivent être renforcés, en coordination avec d'autres institutions gouvernementales responsables de la sécurité, afin de pérenniser les progrès accomplis dans le domaine de la gestion pour la préservation de la Valeur Universelle Exceptionnelle du site. Il est à noter qu'il y a eu des améliorations supplémentaires pour évacuer les groupes armés des secteurs du PNVi autrefois occupés.

En dépit de ce contexte, les activités de surveillance se poursuivent grâce à l'effectif des gardes et aux efforts de gestion. Cependant, les gardes ne peuvent être déployées dans tous les secteurs, ainsi l'évacuation des groupes rebelles et le rétablissement de l'état de droit sont des conditions sine qua non pour assurer une surveillance adéquate du bien et protéger pleinement sa VUE.

L'empiètement des terres agricoles reste une préoccupation majeure même si elle est stable grâce aux efforts continus des autorités du parc pour repousser toute nouvelle tentative d'installation. La mission a par ailleurs constaté que la méthodologie de calcul des terres envahies pour des activités agricoles a changé et que ces données sont plus précises qu'avant. L'empiètement d'une si grande superficie du bien porte atteinte à son intégrité. Il est à espérer que les efforts de l'Etat partie pour la démarcation des limites et la reprise du contrôle de certains secteurs par l'ICCN vont permettre de relocaliser ces populations en dehors du Parc tout en leur proposant des moyens de subsistance alternatifs grâce aux activités de l'Alliance Virunga. L'exploitation illégale du bois et la pêche illégale représentent toujours des menaces importantes pour les ressources naturelles du bien. Un plan d'action spécifique au charbon de bois sera préparé en 2018 et l'ICCN poursuit la mise en place d'énergie alternative.

Les activités innovantes pour le développement économique et social du nord Kivu mises en place par l'Alliance Virunga sont grandement appréciées et sont un modèle à poursuivre qui allie conservation de la nature et développement durable. L'Etat partie devrait être félicité pour les progrès accomplis pour améliorer le niveau de vie des populations, en promouvant un développement économique respectueux du bien.

La recrudescence du braconnage qui a eu un impact sur les éléphants et les hippopotames est inquiétante. Il est à espérer que les activités d'évacuation des groupes armés et la pose d'une clôture électrique sur un axe de 100 km puissent avoir des effets positifs sur la croissance de ces populations. Des inventaires biologiques vont avoir lieu en 2018 qui pourront permettre d'évaluer les tendances biologiques des espèces phares.

S'agissant de la question du projet d'exploration pétrolière, la mission a noté qu'aucune activité pétrolière n'a été observée. Cependant, le Centre du patrimoine mondial a été informé en mai d'une proposition faite, en mars 2018, par le Ministre des Hydrocarbures à son gouvernement visant à déclasser au niveau national une ou plusieurs zones des parcs nationaux des Virunga et de la Salonga, afin d'y mener des explorations pétrolières. Il est à noter qu'un déclassement partiel de ces parcs, décidé unilatéralement par l'État partie reviendrait à remettre en cause la protection légale de ces biens. Cette protection légale est l'une des trois composantes de la VUE. De plus, les modifications de limites des biens du patrimoine mondial en lien avec les industries extractives doivent être traitées à travers la procédure applicable aux modifications importantes de limites, conformément au paragraphe 165 des *Orientations*, compte tenu de l'impact potentiel de ces projets sur la VUE. Par ailleurs, cette proposition est en contradiction avec la Déclaration de Kinshasa de janvier 2011 qui s'est engagée à maintenir le statut de protection des biens. Le Centre du patrimoine mondial et l'UICN rappellent que les modifications des limites d'un bien ne doivent pas être proposées dans le but de faciliter une activité extractive.

Sur la base de ces conclusions, la mission propose que les mesures correctives soient actualisées comme suit, pour la période 2018 – 2023 :

1. Réaffirmer et rétablir l'autorité de l'ICCN comme autorité principale sur le territoire du parc et assurer la coopération avec les autres autorités compétentes, y compris les Forces armées et les autorités judiciaires, pour garantir l'efficacité de ses actions,
2. Poursuivre le rétablissement de l'état de droit et l'application de la loi en neutralisant l'action des groupes armés afin d'endiguer leur emprise sur les populations civiles et l'exploitation illégale des ressources naturelles,
3. Encourager les activités opérationnelles transfrontalières avec l'Ouganda pour assurer la protection et la circulation des espèces itinérantes, telles que l'éléphant,
4. Réprimer les trafics illégaux de charbon de bois organisés au départ du parc et promouvoir des énergies alternatives afin de satisfaire les besoins domestiques et économiques des populations locales,
5. Lutter contre les envahissements illégaux en réaffirmant les limites du parc, en mettant fin aux activités agricoles en son sein et en promouvant le développement économique dans sa périphérie,
6. Assurer la protection des ressources halieutiques et des écosystèmes du lac Édouard en luttant contre la pêche illégale, en rétablissant la gouvernance du bien et en promouvant l'exploitation durable du poisson au bénéfice des communautés locales,
7. Poursuivre la lutte contre le braconnage, qui alimente les trafics internationaux et le commerce local de viande de brousse,
8. S'engager à ne pas octroyer de concession d'exploitation pétrolière sur le territoire du bien et à ne pas proposer des modifications des limites du bien dans le but de faciliter une activité extractive,
9. Poursuivre et renforcer la mise en œuvre du programme de l'« Alliance Virunga » comme levier de développement et de pacification au bénéfice des populations locales à travers l'éco-tourisme, l'énergie renouvelable et l'agriculture durable,
10. Poursuivre les efforts pour assurer la gestion du bien de façon professionnelle et pérenne en fournissant les moyens techniques et financiers à l'autorité.

Enfin, la mission recommande à l'Etat partie de réévaluer l'état d'avancement actuel de l'État de conservation souhaité en vue du retrait du bien de la Liste du patrimoine mondial en péril (DSOCR), adopté dans la Décision **36 COM 7A.4** du Comité, dès que les résultats des inventaires fauniques, prévus en 2018, seront disponibles.

## 1. CONTEXTE DE LA MISSION

---

### 1.1 Historique de l'inscription

La République démocratique du Congo a ratifié la Convention concernant la protection du patrimoine mondial culturel et naturel en 1974. Le Parc national des Virunga fut inscrit sur la Liste du patrimoine mondial en 1979 sous les critères (vii), (viii) et (x) : « *Le Parc National des Virunga se distingue par sa chaîne de volcans actifs et la richesse de sa diversité d'habitats qui surpasse celle de tout autre Parc africain, avec sa gamme de steppes, savanes et plaines de lave, marécages, basses terres et ceintures forestières afro-montagnardes jusqu'à sa végétation afro-alpine unique et aux champs de glace des monts Rwenzori dont les pics culminent à plus de 5 000 m. Le site inclut les massifs spectaculaires des Rwenzori et des Virunga qui abritent les deux volcans les plus actifs d'Afrique. La grande diversité des habitats a donné lieu à une biodiversité exceptionnelle, notamment des espèces endémiques et des espèces rares et mondialement menacées comme le gorille de montagne* ».

### Situation géographique :

Le Parc National des Virunga<sup>1</sup> se trouve à l'est de la RDC, le long de ses frontières avec le Rwanda et l'Ouganda. D'une superficie de 784.368 ha, il a une forme très allongée selon un axe nord-sud et chevauche deux grands bassins versants, le Nil et le Congo. Il est limité au nord par la rivière Puemba à 00°56' N et au Sud par l'île Tshegera dans le lac Kivu, à 01°39' S. La plus grande partie du Parc est étirée sur une longueur de 300 km dans le Rift Albertin, la branche occidentale de la grande faille africaine, sa largeur ne dépassant pas 50 km au maximum et une moyenne de 23 km (avec un minimum de 2,3 km seulement au Sud de Mabenga). Son altitude maximale est de 5 119 m (Pic Marguerite du Ruwenzori, point culminant du pays et troisième sommet du continent) la plus basse est de 680 m (au confluent de la rivière Puemba avec la Semliki).

Le PNVi fait partie d'un vaste complexe de 13 aires protégées transfrontalières et est contigu à 4 parcs nationaux ougandais (Mgahinga Gorilla National Park, Queen Elizabeth NP, Rwenzori Mountains NP, Semuliki NP) et un Parc National Rwandais (le Parc National des Volcans). Deux autres aires protégées ougandaises, Bwindi Impenetrable NP et Kigezi Wildlife Reserve, sont contiguës au Domaine de Chasse de Rutshuru attenant au PNVi. Le PNVi<sup>2</sup> est presque entièrement (98,83%) situé dans la province du Nord Kivu, mais l'extrême Nord (1,13%) se trouve dans la Province Orientale en Territoire d'Irumu, et l'île Tshegera (48 Ha) dans la partie nord du lac Kivu en Province du Sud Kivu, Territoire de Kalehe. Du sud au nord, on compte 4 territoires limitrophes (Nyiragongo, Rutshuru, Lubero, Beni). Ces territoires sont subdivisés en chefferies, groupements et localités avec plusieurs cités urbaines comme celles de Rutshuru, Kiwanja et Lubero. Trois grandes villes se trouvent en périphérie immédiate du parc : Goma, Beni et Butembo. Les cartes du bien se trouvent en annexe 5.

### 1.2 Critères et valeurs du bien lors de son inscription

Le PNVi a été inscrit sur la Liste du patrimoine mondial en vertu des critères (vii), (viii) et (x). Dans la Déclaration de valeur universelle exceptionnelle, adoptée par le Comité du patrimoine mondial (Saint-Pétersbourg, 2012), la description du bien est la suivante :

*Critère (vii) : Le Parc National des Virunga offre certains des paysages de montagne les plus spectaculaires d'Afrique. Les monts Rwenzori aux reliefs tourmentés, avec leurs sommets enneigés, leurs falaises et leurs vallées abruptes, et les volcans du massif des Virunga couverts d'une végétation afro-alpine de fougères arborescentes et de lobélies, et leurs pentes couvertes de forêts denses, sont des lieux d'une beauté naturelle exceptionnelle. Les volcans, qui manifestent leur activité par des éruptions à intervalles réguliers de quelques années, constituent les formes terrestres dominantes de ce paysage exceptionnel. Le Parc présente plusieurs*

---

<sup>1</sup> Plan d'aménagement et de gestion 2018/2022

autres panoramas spectaculaires comme les vallées érodées des régions de Sinda et d'Ishango. Le Parc abrite aussi d'importantes concentrations de faune sauvage, notamment des éléphants, buffles et cobs de Thomas, et la plus forte concentration d'hippopotames d'Afrique, avec 20 000 individus vivant sur les berges du lac Edouard et le long des rivières Rwindi, Rutshuru et Semliki.

*Critère (viii) : Le Parc National des Virunga est situé au centre du Rift Albertin, lui-même dépendant de la Vallée du Grand Rift. Dans la partie sud du Parc, l'activité tectonique due à l'extension de l'écorce terrestre dans cette région a fait émerger le massif des Virunga, composé de huit volcans, dont sept sont situés totalement ou partiellement dans le Parc. Parmi eux figurent les deux volcans les plus actifs d'Afrique – le Nyamuragira et le Nyiragongo tout proche – responsables à eux seuls des deux cinquièmes des éruptions volcaniques historiques sur le continent africain et qui se caractérisent notamment par l'extrême fluidité de leurs laves alcalines. L'activité du Nyiragongo a une importance mondiale en tant que témoignage du volcanisme d'un lac de lave : le fond de son cratère est en effet occupé par un lac de lave quasi permanent, qui se vide périodiquement avec des conséquences catastrophiques pour les communautés locales. Le secteur nord du Parc inclut environ 20 % du massif des monts Rwenzori – la plus vaste région glaciaire d'Afrique et la seule chaîne de montagnes véritablement alpine du continent. Il jouxte le Parc National des Monts Rwenzori en Ouganda, classé au patrimoine mondial, avec qui il partage le Pic Marguerite, troisième sommet d'Afrique (5 109 m).*

*Critère (x) : En raison de ses variations d'altitude (de 680 m à 5 109m), de pluviométrie et de nature de sols, le Parc National des Virunga possède une très grande diversité de plantes et d'habitats qui le mettent au premier rang des Parcs Nationaux africains pour la diversité biologique. On a identifié plus de 2 000 plantes supérieures, dont 10 % sont endémiques au Rift Albertin. Les forêts afromontagnardes représentent environ 15 % de la végétation. Le Rift Albertin abrite aussi plus d'espèces de vertébrés endémiques que toute autre région du continent africain et le Parc en possède de nombreux exemples. Le Parc abrite aussi 218 espèces de mammifères, 706 espèces d'oiseaux, 109 espèces de reptiles et 78 espèces d'amphibiens. Il sert aussi de refuge à 22 espèces de primates, dont trois espèces de grands singes – le gorille de montagne (*Gorilla beringei beringei*), le gorille des plaines de l'Est (*Gorilla beringei graueri*) et le chimpanzé de l'Est (*Pan troglodytes schweinfurthi*), et à un tiers de la population mondiale de gorilles de montagne. Les zones de savane du Parc abritent une population diverse d'ongulés et la densité de biomasse de mammifères sauvages est l'une des plus hautes de la planète (27.6 tonnes/km<sup>2</sup>). Parmi les ongulés, on trouve certains animaux rares comme l'okapi (*Okapi johnstoni*), endémique à la République Démocratique du Congo (RDC), et le céphalophe rouge (*Cephalophus rubidus*), endémique aux monts Rwenzori. Le Parc comporte aussi d'importantes zones humides essentielles pour l'hivernage de l'avifaune paléarctique.*

### 1.3 Examen de l'état de conservation par le Comité du patrimoine mondial

Le Parc a été inscrit sur la Liste du patrimoine mondial en péril en 1994, suite à l'installation des grands camps de réfugiés arrivés du Rwanda limitrophe, entraînant une augmentation de la déforestation et du braconnage. Depuis 1996, les impacts de la guerre et des conflits ayant secoués la région se centrent autour de l'exploitation illégale des ressources naturelles, notamment le braconnage, l'occupation illégale du site par des groupes de populations, la déforestation massive pour la production de charbon de bois et la pêche illégale. Le mécanisme de suivi renforcé a été appliqué au bien dès 2008 (Québec, 2009).

La mission actuelle fait suite à la mission de suivi réactif de mai 2014 qui avait conclu que l'insécurité était le plus grand obstacle à la conservation du bien et à la restauration de son intégrité. Les autres menaces identifiées, à l'époque, étaient : le braconnage, les occupations illégales, la pêche illégale, la déforestation pour l'approvisionnement en bois de chauffe, l'insécurité due à la présence de groupes armés rebelles dans le parc et un permis délivré à la société pétrolière SOCO pour réaliser des activités d'exploration pétrolière sur le Lac Edouard à l'intérieur du bien.

Lors de sa 41<sup>ème</sup> session (Cracovie, 2017), le Comité du patrimoine mondial a exprimé, dans sa **Décision 41 COM 7A.11** (Annexe 2), sa plus vive inquiétude quant à l'insécurité persistante dans certains secteurs du bien, qui a conduit à une baisse de la couverture de surveillance lors de la période considérée et à une augmentation des activités illégales (braconnage, pêche illicite et production de charbon de bois) menaçant

l'intégrité du bien. Le Comité a donc demandé à l'État partie d'inviter une mission de suivi réactif conjointe du Centre du patrimoine mondial et de l'UICN sur le bien pour évaluer son état de conservation, actualiser les mesures correctives, établir un nouveau calendrier de mise en œuvre et compléter les indicateurs sur l'état de conservation du bien en vue de son retrait de la Liste du patrimoine mondial en péril.

#### 1.4 Justification de la mission

La mission a eu lieu du 23 au 28 avril 2018 sur invitation de l'ICCN, autorité en charge des aires protégées en RDC. Les termes de référence de la mission figurent à l'Annexe 1. Elle a été menée par Leila Maziz, représentante du Centre du patrimoine mondial, et Youssouph Diedhiou, représentant de l'UICN.

Les objectifs de la mission étaient les suivants :

- Evaluer l'état de conservation et les menaces pesant sur le bien identifiées par la mission de mai 2014, notamment : les occupations illégales dans plusieurs zones du bien, la pêche illicite dans le lac Edouard, la commercialisation du charbon de bois et sa carbonisation ainsi que le braconnage des grands mammifères et de toute autre espèce phare ;
- Faire le point, en consultation avec l'Etat partie, sur la situation sécuritaire et évaluer, dans la mesure du possible, les impacts du conflit sur l'état de conservation du bien liés à la présence des positions militaires des FARDC (Forces armées de la République démocratique du Congo), de la MONUSCO (Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la Stabilisation en RDC) et des groupes armés ;
- Evaluer les progrès accomplis dans la mise en œuvre des mesures correctives adoptées par le Comité du patrimoine mondial lors de sa 38ème session (**38 COM 7A.37** ; Doha, 2014) ;
- Evaluer le progrès pour atteindre les indicateurs de l'état de conservation souhaité du bien en vue de son retrait de la Liste du patrimoine mondial en péril, sur la base des résultats des inventaires biologiques disponibles, ou d'autres données de suivi disponibles ;
- Sur la base de ces évaluations, réactualiser les mesures correctives et leur calendrier de mise en œuvre, en consultation avec l'Etat partie ;
- En accord avec le paragraphe 173 des Orientations, évaluer toute autre question de conservation pertinente qui pourrait affecter négativement la Valeur universelle exceptionnelle du bien, y compris les conditions d'intégrité, de protection et de gestion.

L'itinéraire et le programme de la mission, la composition de l'équipe de la mission et la liste des personnes rencontrées figurent dans les annexes 3 et 4.

## 2. POLITIQUE NATIONALE POUR LA PRÉSERVATION ET LA GESTION DU BIEN DU PATRIMOINE MONDIAL

---

### 2.1 Législation nationale et Cadre institutionnel

Les Parcs Nationaux, Réserves et Domaines de Chasse de la RDC couvrent environ 8 % de la superficie du pays. La nouvelle loi de février 2014 sur la conservation de la nature (Art. 26) prévoit que la superficie totale des aires protégées recouvre à terme au moins 15% du territoire national. Ces aires protégées sont confiées à la gestion de l'Institut Congolais pour la Conservation de la Nature (ICCN).

Le Parc National des Virunga est le plus ancien d'Afrique et fut créé le 21 avril 1925, alors appelé Parc National Albert. A sa création, le parc couvrait une superficie de 25 000 ha s'étendant sur les volcans dormants du massif des Virunga et il avait pour vocation première la protection des gorilles de montagne *Gorilla beringei beringei*. De 1925 à 1950, les limites et la superficie du parc furent modifiées par différents décrets. Le dernier décret du 15 mai 1950 reste à ce jour la référence légale des limites du Parc National. Le 30 juin 1960 cependant, le parc fut divisé en deux, la partie rwandaise devenant le Parc national des Volcans, ce qui réduisit la superficie du parc à sa taille actuelle de 784 368 ha<sup>3</sup>.

La protection du PNVi est régie par la législation nationale congolaise dont les textes principaux sont : la loi 73-021 du 20 juillet 1973 sur le régime foncier, la loi 11-2002 du 29 août 2002 portant sur le code forestier, le décret 10/15 du 10 avril 2010 fixant les statuts de l'ICCN et la Loi n° 14/003 du 11 février 2014 relative à la conservation de la nature qui remplace l'ordonnance-loi 69-041. Malgré la nouvelle loi sur la conservation de la nature de 2014, il semble que certains choix liés à l'exploitation des ressources naturelles dans les aires protégées par certains secteurs gouvernementaux (ex : exploitation pétrolière et/ou minière) risquent d'entraîner la remise en cause du statut légal de protection du bien.

En outre, la Loi 15/012 du 1 août 2015 portant sur le Régime Général des Hydrocarbures stipule dans son article 155 que : « *L'exercice des activités d'hydrocarbures en amont est interdit dans les aires protégées et les zones interdites. Pour cause d'utilité publique, un décret délibéré en Conseil des Ministres peut, après audit environnemental, enquête publique et avis de l'établissement public chargé de l'évaluation et de l'approbation de l'étude d'impact environnemental ainsi que du suivi de sa mise en œuvre, autoriser des activités d'exploration dans les aires protégées et zones interdites. En cas de découverte d'hydrocarbures, il pourra être procédé à l'exploitation, après déclassement de tout ou partie des aires protégées et zones interdites. Ce déclassement aux fins d'activités d'hydrocarbures se fait conformément à la loi* ».

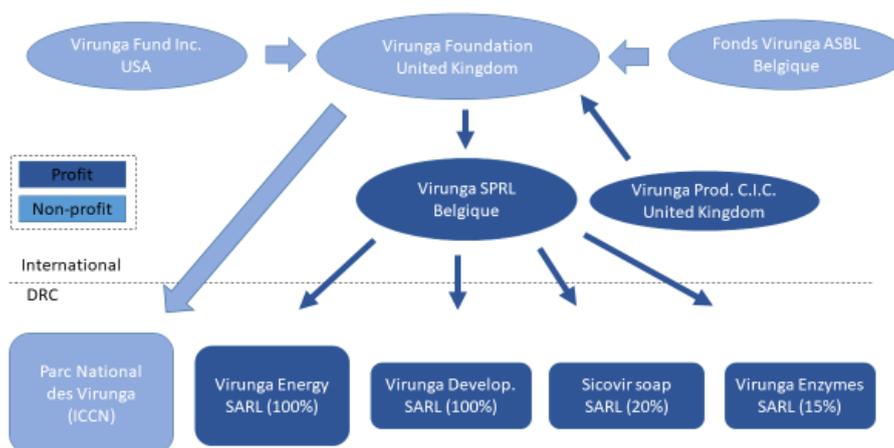
### 2.2 Structure de gestion

En 2005, un contrat de gestion a été signé entre l'ICCN et *Africa Conservation Fund* (ACF) pour une durée de 10 ans. En 2015, cet accord de coopération a été renouvelé avec la *Virunga Foundation* (VF) – nouveau nom de la fondation – sous la forme d'un partenariat public privé jusqu'en 2040. La VF<sup>4</sup> est une organisation à vocation philanthropique de droit britannique (« charity ») qui a pour mission de contribuer à la protection et au développement du parc. Sur le terrain, les agents de l'ICCN et les employés de la Virunga Foundation travaillent sous l'autorité d'une direction unique. Le parc contribue aussi au financement des autres aires protégées en RDC.

---

<sup>3</sup> *Ibid.*

<sup>4</sup> Virunga Foundation Rapport Annuel 2017



Organisation de la Virunga Foundation (source : Rapport annuel 2017 de la VF)

Plusieurs entités juridiques appuient la mise en œuvre des activités de l'Alliance Virunga (cf. point 3.1.1). Elles ont pour objectif d'assurer l'autonomie financière du parc (création de revenus propres) et de contribuer au bien-être des communautés riveraines. En ce sens, elles sont des outils de droit privé à finalité sociale.

- Virunga Production CIC (« Community Interest Company »), basée en Grande-Bretagne, relève de la Virunga Foundation. La société gère les droits de production et d'exploitation audio-visuelle.
- Virunga Fund Incorporated (VFI) est l'entité juridique de droit américain par laquelle transitent les dons privés collectés aux USA.
- Le Fonds Virunga Belgique est une association sans but lucratif (ASBL) basée en Belgique. Elle poursuit un objectif de sensibilisation et de collecte de fonds.
- Virunga SPRL (Société Privée à Responsabilité Limitée) est aussi basée en Belgique. Elle sert de fonds d'investissements entre la Virunga Foundation et les entités à finalité commerciale implantées en RDC (SARL). Le traité sur la non-double imposition conclu entre la Belgique et la RDC permet d'éviter la double taxation. Toutes les entités de l'Alliance Virunga paient leurs impôts en RDC.
- Plusieurs SARL (Société à Responsabilité Limitée) sont établies en RDC. Virunga SARL gère la production et la distribution d'hydro-électricité. Virunga Development (SARL) met des crédits à la disposition de petits entrepreneurs locaux. SICOVIR (Société Industrielle et Commerciale des Virunga) est une usine de savon basée à Mutwanga. Virunga Enzymes commercialise une substance à base de papaye destinée à des sociétés pharmaceutiques. D'autres SARL pourraient être créées dans le secteur de la transformation agricole.
- Les administrateurs de toutes les entités de l'Alliance Virunga exercent leur mandat de façon bénévole. Les statuts et bilans financiers de chaque entité sont publics.

Le mode de gouvernance et la vision portée par l'Alliance Virunga sont développés dans le Plan d'Aménagement et de Gestion (2018/2022) qui aborde tous les aspects managériaux du site et qui est complété par un Plan opérationnel en cours de préparation.

### 2.3 Réponse à la reconnaissance des valeurs en vertu des traités et des programmes internationaux

Depuis l'inscription du PNVi sur la Liste du patrimoine mondial, la RDC a entretenu, par le biais de l'ICCN, un dialogue constructif avec le Centre du patrimoine mondial en vue du respect de la valeur universelle exceptionnelle du site. L'État partie a intégré l'importance de ses engagements internationaux en spécifiant à l'article 215 de sa Constitution que « *les traités et accords internationaux régulièrement conclus ont, dès leur publication, une autorité supérieure à celle des lois, sous réserve pour chaque traité ou accord, de son application par l'autre partie* ». Outre la Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel, la RDC a ratifié les conventions environnementales suivantes (liste non-exhaustive) :

- Convention sur la diversité biologique (CDB)
- Convention sur le commerce international des espèces de faune et flore sauvages menacées d'extinction (CITES)
- Convention de Ramsar sur les zones humides (RAMSAR)
- Convention sur les espèces migratrices (CEM)
- Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC).

La République Démocratique du Congo (RDC) a ratifié l'Accord pour la conservation des gorilles et de leur habitat, qui, dans le cas du PNVi, consolide la coordination déjà existante des efforts de protection entre les aires protégées contiguës. En outre, elle a également ratifié d'autres accords internationaux tels que la Convention d'Alger ou celle de Bonn. Enfin, la Constitution de la RDC garantit le droit à un environnement sain et prévoit le classement des espaces publics pour raison de conservation des espèces.

### 3. IDENTIFICATION ET ÉVALUATION DES DIFFICULTÉS ET DES MENACES

#### 3.1. Efficacité de la gestion

##### 3.1.1 Cadre de gestion

L'ICCN a confié la gestion du PNVi à la Virunga Foundation (VF) en 2015 pour une durée de 25 ans. La VF met en œuvre un Plan d'Aménagement et de Gestion (PAG) conforme à la structure pour les PAG des aires protégées en RDC. Le PAG actuel couvre la période 2018 à 2022 et est en cours de validation par la Direction générale de l'ICCN. Les axes et les orientations stratégiques du PAG entrent dans le cadre des piliers de développement de l'Alliance Virunga.

#### Un mode de gouvernance innovant : l'Alliance Virunga<sup>5</sup>

Le PNVi représente une très importante source de services et de revenus potentiels pour la population de la province du Nord-Kivu et pour le pays. En 2013, on estimait notamment que 77 000 personnes habitent dans les pêcheries légales et illégales et bénéficient donc directement de la pêche sur le lac Edouard. La population estimée en 2018 est similaire. (...). Malgré ce potentiel énorme, le PNVi est confronté à de multiples menaces alimentées principalement par l'extrême pauvreté des riverains et par l'impunité dont bénéficient souvent les groupes armés.

En réponse à ces défis, le parc a lancé en 2013 « **l'Alliance Virunga** » qui réunit autour d'une vision partagée du développement les autorités publiques, la société civile et le secteur privé du Nord-Kivu. Elle poursuit trois objectifs : **la conservation des ressources naturelles, la réduction de la pauvreté et la promotion de la paix. Loin d'être distincts, ces trois objectifs sont complémentaires et intégrés.** Appropriée et appuyée par de très nombreuses parties prenantes, cette Alliance incarne une réelle volonté communautaire d'utiliser le développement comme levier pour y ramener la paix et la prospérité, car les opportunités économiques et l'accès aux services sociaux y sont la pierre angulaire d'une solution à long terme pour mettre fin à la violence. La stratégie de développement sélectionnée veut faire un usage durable des atouts les plus précieux du parc pour créer de la valeur au profit de ses communautés voisines, c'est-à-dire les gens qui supportent directement les coûts d'opportunité du mode exclusif de gestion du territoire du parc : la conservation.

À côté de ses missions régaliennes, le Parc est aussi un opérateur économique porteur d'un agenda de développement – le programme de l'Alliance Virunga – qui se déploie à l'échelle du Nord-Kivu et qui consolide toutes les activités satellites à la conservation. Il articule ses interventions autour de trois piliers : le tourisme, l'énergie durable avec un soutien à l'entrepreneuriat, et la transformation agricole, y inclut la pêche durable. Ces trois piliers d'appui au développement font partie intégrante de la gestion du PNVi. Ils contribuent non seulement à l'amélioration des conditions socio-économique des communautés riveraines, mais aussi à la sauvegarde du parc. Ils peuvent donc être considérés comme des stratégies visant à la fois la diminution de la pauvreté au Nord Kivu et l'augmentation de la biodiversité du PNVi. (...)

Le **tourisme** est la carte de visite de l'Alliance Virunga. Il est en pleine croissance. Au-delà des revenus qu'il génère, il permet de familiariser les visiteurs aux défis et aux opportunités de la région, et aux investisseurs d'envisager des partenariats. Jusqu'au début des années '90, le PNVi générait des recettes touristiques importantes pour le Nord-Kivu et le pays. C'était le parc le plus visité et il disposait du plus grand nombre de facilités d'accueil. Il constituait (et constitue toujours) la principale source de financement propre de l'ICCN. Le PNVi applique la règle de répartition des bénéfices touristiques convenue avec l'ICCN, soit 50% pour la DG de l'ICCN au bénéfice du réseau national, 30% pour l'appui aux projets de développement des Collectivités locales et 20% pour le fonctionnement du PNVi.

**La production et la distribution d'énergie**, dans une région qui en est dépourvue depuis toujours, sont au cœur des enjeux du développement. L'Alliance Virunga prévoit à terme l'installation d'une capacité totale de production de 105 mégawatts d'énergie durable en tirant profit des cours d'eau du parc. Deux petites centrales<sup>6</sup>, situées hors du parc, sont déjà en fonctionnement, trois sont en construction (opérationnelles en 2019) et huit sont prévues à terme. De façon complémentaire à la fourniture d'électricité, l'Alliance Virunga entend stimuler l'entrepreneuriat à travers la formation professionnelle et l'accès au crédit. Les entrepreneurs locaux, jugés trop petits et non rentables par les banques, en sont généralement exclus.

<sup>5</sup> Plan de gestion et d'aménagement du PNVi 2018/2022 et <https://virunga.org/virunga-alliance/>

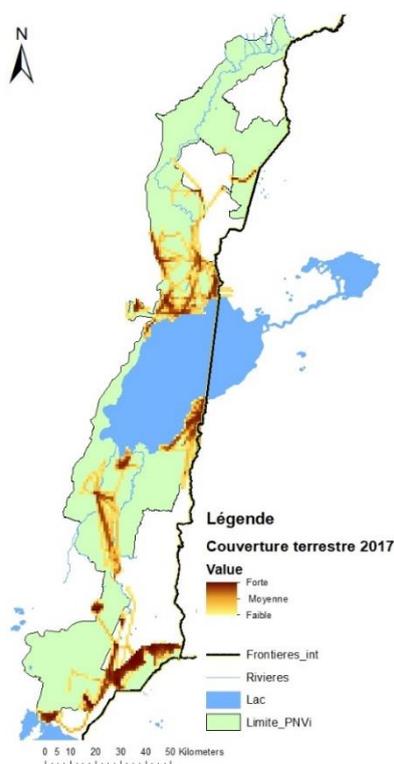
<sup>6</sup> Mutwanga I (0,35 MW), située au nord du lac Édouard, alimente un petit réseau local et Rutshuru I (13 MW), située à Matebe (Territoire de Rutshuru), est opérationnelle depuis décembre 2015. La microcentrale de Mutwanga II (1,4 MW) est en construction.

La très grande majorité de la population vit de **l'agriculture et de la pêche**. La région est riche de nombreuses cultures mais leur potentiel est mal ou insuffisamment exploité. L'Alliance Virunga entend professionnaliser le secteur en travaillant sur les chaînes de valeur : production (petits paysans), transformation et distribution. La rénovation des routes de desserte agricole, essentielles pour améliorer le transport des récoltes, est aussi à l'agenda.

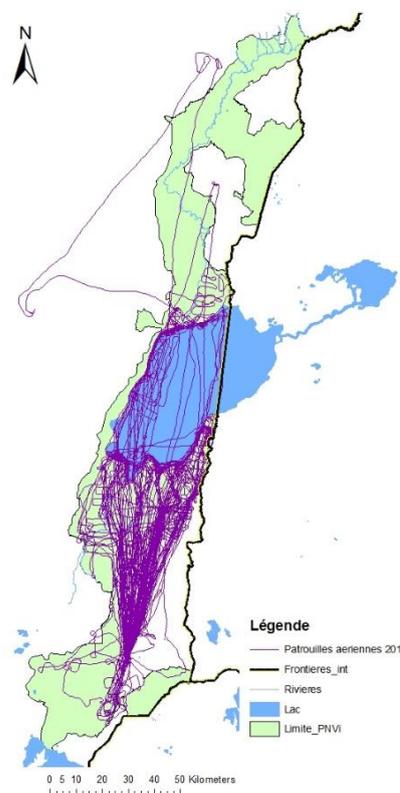
### 3.1.2 Le personnel et le budget

Le PNVi est dirigé par un Directeur Chef de site et un Directeur adjoint. Le bureau de la Direction du site, établi depuis 10 ans dans la résidence « Kibabi » à côté de la Station de Rumangabo, devrait être rétabli à terme à la Station de Rwindi au centre du parc. La Direction est appuyée par divers départements d'appui technique spécialisés correspondant aux responsabilités administratives et opérationnelles : sécurité et opérations, programmes et logistique, infrastructures et maintenance, communication et développement communautaire, administration et finances, recherche et monitoring etc. L'organigramme détaillé de la direction du PNVi figure en Annexe 5.

Le PNVi compte 731 gardes dont 27 femmes qui assurent la protection de l'aire protégée, des habitants et de leur sécurité ainsi que la surveillance des centrales hydro-électriques et des installations touristiques. La formation des gardes est assurée par le PNVi et d'importants moyens humains et financiers sont consacrés à la constitution d'un contingent de gardes jeunes, professionnels et motivés. Ils sont tous passés par une sélection drastique et ont bénéficié d'une formation paramilitaire. Le Parc dispose également d'une brigade appelée « Quick Reaction Force » ou QRF, composée d'environ 240 hommes. Ce bataillon d'élites est une unité mobile qui peut intervenir en situation d'urgence. Par ailleurs, ces gardes assurent la surveillance des lieux stratégiques tels que les zones touristiques et hot spots de la biodiversité et ils sont déployés dans toutes les zones du PNVi, sans restriction (Cf. cartes 1 et 2 ci-dessous).



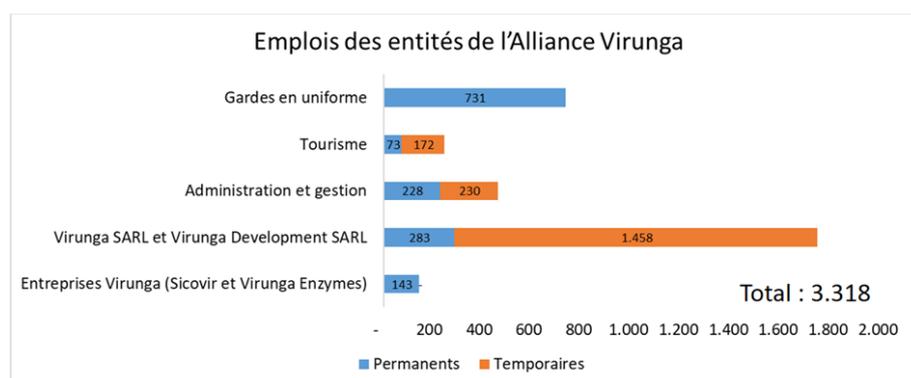
**Carte N° 1 : Patrouilles terrestres en 2017**



**Carte N° 2 : Patrouilles aériennes en 2017**

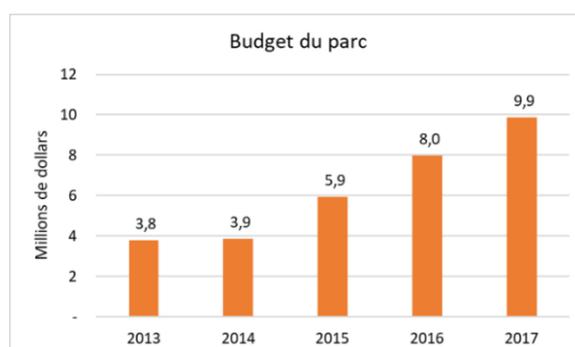
Les patrouilles terrestres couvrent près de 30,5 % du bien alors que les patrouilles aériennes couvrent quasiment l'ensemble du bien avec plusieurs vols par semaine.

Enfin, les différentes entités de l'Alliance Virunga employaient 3 318 équivalents<sup>7</sup> temps plein pour l'année 2017 (cf. tableau ci-dessous). Une partie des employés est affectée à des travaux journaliers dans le cadre de la construction des centrales, de bâtiments, de routes et de clôtures. Ils sont engagés pour une période de 22 jours en vertu des accords de coopération avec les chefferies locales qui permettent à l'ensemble de la communauté de bénéficier des postes journaliers à pourvoir. Du fait de ce système, le nombre de personnes ayant travaillé pour l'Alliance Virunga en 2017 est supérieur à 20 000.



*Nombre d'employés pour toutes les entités de l'Alliance Virunga (Source : Virunga Foundation, 2017)*

En 2017, le budget du parc seulement était de 9,9 millions USD et il couvre les salaires du personnel, le coût des opérations et la construction des infrastructures (y compris pour le tourisme). Depuis la mission de suivi réactif de 2014, le PNVi a plus que doublé son budget passant de 4 millions à près de 10 millions de Dollar comme l'attestent les chiffres ci-dessous. Le montant cumulé des investissements pour « Virunga SARL » de sa création en 2013 jusqu'à la fin de l'année 2017 dépasse 80 millions de dollars. Son chiffre d'affaires annuel est de 953 000 USD. Aucun bénéfice issu de la vente d'électricité n'est attendu avant plusieurs années.



*Budget du Parc National des Virunga (Source : Virunga Foundation, 2017)*

L'Union européenne est l'un des principaux partenaires techniques et financiers du Parc ainsi que la Fondation d'Howard Buffet. Il bénéficie également de nombreuses subventions ou dons de fondations privés, d'ONG ou institutions internationales parmi lesquels : La Fondation Leonardo Di Caprio pour la sauvegarde des gorilles des plaines, Last Chance for Animals ou le Jardin Botanique Meise, etc... La Fondation Virunga mobilise également des fonds supplémentaires sous forme de dons grâce aux moyens de communication et de mobilisation dont elle dispose : <https://virunga.org/>.

Le chiffre d'affaires du tourisme s'est élevé à 4 millions USD pour l'année 2017 où 8 000 touristes ont visité le Parc. Les bénéfices<sup>8</sup> ont été reversés à 50% à l'Institut Congolais de Conservation de la Nature (ICCN), à 30 % au Fonds Communautaire pour appuyer les projets de développement au sein des communautés riveraines

<sup>7</sup> Rapport annuel de la Fondation Virunga 2017

<sup>8</sup> *Ibid.*

et enfin à 20% pour couvrir les frais opérationnels du Parc (infrastructures, entretiens, salaires, et coûts opérationnels). Enfin, les activités touristiques du PNVi ont été très florissantes jusqu'en avril 2018 au moment du kidnapping de deux touristes britanniques<sup>9</sup>. Suite à ce tragique incident, la Direction du Parc a décidé de suspendre les activités touristiques jusqu'en 2019.

### 3.1.3 Infrastructure du parc et les équipements déployés

La Direction du site supervise et appuie les 3 secteurs du PNVi en collaboration avec le bureau de liaison de Goma. Ce dernier est en charge des contacts avec les partenaires de l'ICCN, les touristes et les autorités locales. Les 3 secteurs du bien sont les suivants (voir également carte en annexe 5) :

- Le **secteur nord**, régi administrativement par la Station de Mutsora, est situé au pied du versant ouest du massif du Ruwenzori.
- Le **secteur centre**, administré à partir de la station de Rwindi, retrouvera progressivement sa fonction de Direction du Site. Il comprend les rives ouest et sud du lac Edouard et les plaines alluviales des rivières Rwindi et Rutshuru jusqu'à Mabenga.
- Le **secteur sud**, s'étend du sud des monts Kasali jusqu'à la rive nord du lac Kivu. Il est régi par la station de Rumangabo et couvre une superficie totale de 145 672 ha. Il est subdivisé en deux sous-secteurs : Mikeno à l'est (volcans dormants, gorilles) et Nyamulagira à l'ouest (volcans actifs).

Le PNVi compte environ une vingtaine de postes de patrouilles et de sous stations opérationnels répartis dans l'ensemble des secteurs et où les effectifs sont dirigés par les secteurs principaux mentionnés ci-dessous. Certaines stations sont en cours de rénovation et toutes sont équipées de bureaux, logements et infirmeries pour le personnel du Parc. Dans le nouveau PAG, la politique de gestion du personnel impliquera, entre autres, que les gardes soient mobiles et plus seulement rattachés de manière permanente à un seul secteur.

Quant aux équipements, le PNVi a des moyens matériels importants pour répondre aux besoins significatifs en matière de sécurité de surveillance. Il dispose de cinq avions pour la surveillance aérienne et le transport ; de trois bateaux sur le Lac Edouard pour assurer la surveillance et deux autres sur le lac Kivu pour le transport des touristes. En terme de transport terrestre, la Virunga Foundation possède plus d'une soixantaine de camions (lourds et légers), d'environ 60 « 4x4 » et près de 20 engins de constructions. Quant au monitoring le PNVi a également d'importants moyens techniques, son système de surveillance et les moyens de communications sont ultra modernes (informatique, logiciel et poste de contrôle) et il permet au personnel du parc de travailler dans des conditions optimales. Tous ces équipements nécessitent un budget de fonctionnement très conséquent et doivent être entretenus et renouvelés régulièrement.

Enfin, le PNVi compte un certain nombre d'infrastructures touristiques (par exemple : le Lodge de Mikeno, le nouveau Lodge de Kibumba), deux centrales hydro-électriques opérationnelles à Matébé et Mutwanga, divers logements et bureaux pour le personnel du parc. S'agissant du réseau de transport, plusieurs routes nationales ou locales traversent le parc (ou le longent) mais elles sont relativement dégradées en dépit de l'importance de ce réseau routier pour le commerce dans le nord Kivu. L'état de ces routes amplifie l'insécurité car le trafic y est très intense et les véhicules peuvent facilement faire l'objet d'attaques et/ou de pillages par les groupes rebelles. Le personnel du parc assure également la surveillance de certains axes routiers en collaboration avec les Forces Armées de la République démocratique du Congo (FARDC). Forte heureusement, le réseau des pistes d'atterrissage de surveillance est important, et certaines pistes appartiennent et sont entretenues par le Parc, ce qui permet d'assurer une gestion effective du site et d'assurer une surveillance sécurisée de tous les secteurs du bien.

### 3.1.4 Zonage du Parc National des Virunga

Dans le PAG, en cours de validation au moment de la mission, le Parc envisageait d'établir un zonage du bien pour renforcer sa gestion et pour définir les activités propres à chaque zone. Ainsi, trois (3) catégories de

<sup>9</sup> <http://whc.unesco.org/archive/2018/whc18-42com-7AAdd-fr.pdf>

zones ont été retenues dans le cadre de cette planification : des Zones de conservation intégrale exclusive, des Zones de protection très sensibles, et des Zones de conservation intégrale à intérêt touristique.

### **Zones de conservation intégrale exclusive (définitions extraites du PAG 2018/2022)**

A un stade où le PNVi doit se concentrer sur la reconstitution de ses habitats et de sa faune, le redéploiement efficace de ses ressources humaines, et la reconstruction de ses équipements et infrastructures, il est naturel que la plus grande zone soit vouée exclusivement à la conservation intégrale. D'importantes portions du parc sont encore l'objet d'empiètements, d'exploitations illégales et de braconnage, et le premier défi à relever par le gestionnaire est de rétablir le contrôle complet sur ces zones. Il s'agit de zones d'exclusion de toute activité humaine (à l'exception des pêcheries officielles enclavées). Cette zone, qui occupe la plus grande partie du parc, doit être gardée à l'abri de toute interférence humaine. Ces vastes portions du PNVi doivent être considérées comme des zones de reproduction et de restauration afin de permettre la reconstitution en toute quiétude des populations sauvages et le repeuplement des zones périphériques. Y sont incluses, entre autres, les savanes des secteurs centre (entre la Rutshuru et l'Ishasha) et nord, où les grands ongulés reviendront recoloniser le parc à partir du Queen Elizabeth National Park (QENP) où ils ont trouvé refuge. C'est dans cette zone que l'ICCN concentrera dès lors ses efforts de surveillance et de suivi de l'application de la loi par l'organisation de patrouilles régulières. C'est donc aussi dans cette zone qu'évolueront en priorité les unités de gardes mobiles (QRF).

### **Zones de protection très sensibles**

On peut considérer que ces plus petites zones font partie intégrante de la précédente, et en sont les éléments les plus critiques. Elles incluent des portions du parc qui sont particulièrement importantes pour pérenniser les valeurs de conservation du PNVi, car :

- elles renferment l'habitat d'espèces phares telles que le gorille (volcans dormants, Mt Tshiabirimu), le chimpanzé (Tongo) ou l'hippopotame (les berges du lac Edouard et les 4 rivières principales du parc), qui sont des animaux d'une importance vitale pour le PNVi en raison de leur valeur écologique et économique ;
- elles constituent les zones d'alevinage et de croissance des jeunes poissons (les 6 frayères majeures du lac Edouard) et sont donc le socle d'une production durable des ressources halieutiques du parc et l'un des leviers du développement économique de la région ;
- elles comprennent un couloir écologique d'une importance majeure pour les mouvements locaux, les échanges génétiques, et la reconstitution de certaines espèces de grands mammifères entre le PNVi et le QENP (zone frontalière Lubilya – Kasindi Port ; Lulimbi - Ishasha).

Afin d'atteindre les buts opérationnels assignés au programme de protection du parc, ces secteurs précis feront l'objet d'un monitoring serré et continu de la part de l'ICCN. Ceci va impliquer la présence soutenue et continue d'opérations de surveillance afin d'assurer leur contrôle.

### **Zones de conservation intégrale à intérêt touristique**

On pourrait les appeler aussi zones récréatives et éducatives. Les visiteurs y sont admis conformément aux conditions prévues dans les dispositions réglementaires du parc. Les activités dans ces zones vont comprendre essentiellement : la visite aux gorilles (secteur Mikeno ; très sélective au Mt Tshiabirimu), la visite aux chimpanzés (Tongo, Rumangabo), l'ascension des volcans actifs, l'ascension du Mont Ruwenzori, (...)

Ces zones « touristiques » n'impliquent pas partout que des infrastructures permanentes en dur y soient installées. Les infrastructures minimales qui y seront promues le seront à des fins d'interprétation et/ou viseront à faciliter l'accès et la circulation des visiteurs dans le parc avec un minimum d'impact sur l'environnement. Il s'agira notamment de pistes, de refuges en montagne, de sites de camping pour le repos et la protection contre les intempéries, de plates-formes ou miradors d'observation et de panneaux pour l'orientation ou l'interprétation. Les autres infrastructures d'accueil, c'est à dire les lieux d'hébergement ou de restauration (hôtels ou lodges, camps de tentes, pavillons, refuges, campings, etc.) et les infrastructures administratives et éducatives (centre d'accueil et d'interprétation, centre de guidage ou de secourisme, musée, etc.) ont été et seront planifiées et implantées en périphérie ou en bordure immédiate du Parc afin de limiter les dégradations au milieu naturel. Si, dans l'intérêt de la conservation du PNVi, il s'avère que l'implantation d'une infrastructure d'accueil devrait se faire à l'intérieur des limites du parc, elle ne serait construite que : dans des zones « touristiques », après une étude d'impact environnemental démontrant l'innocuité de l'infrastructure et après négociation et accord signé entre l'investisseur éventuel et l'ICCN.

### **Autres zones et révisions futures du zonage**

Plusieurs autres types de zones auraient pu être intégrés dans ce zonage, tels que des zones administratives, des zones de recherches scientifiques ou des zones d'exploitation durable des ressources. Cependant, il a été décidé de ne développer un zonage plus fin du PNVi que lorsque la situation sécuritaire aura été normalisée et lorsque l'ICCN aura recouvré son autorité opérationnelle complète sur le parc. S'il s'avère nécessaire, les zones pourront être réexaminées lors de l'évaluation à mi-parcours de ce PAG et d'éventuelles propositions de modifications seront soumises par le Chef de site à la Direction générale de l'ICCN.

En attendant une révision possible du zonage, le gestionnaire fournira, au cas par cas et selon les besoins de la gestion du parc, les autorisations nécessaires pour développer p. ex. des activités touristiques ou de recherche dans certaines des zones de conservation intégrale ou des zones de protection très sensibles.

### 3.2 Menaces

Conformément aux termes de référence, la mission avait pour objectif d'évaluer l'état de conservation et les menaces pesant sur le bien, notamment celles identifiées par la mission de suivi réactif de 2014. Les menaces majeures indiquées dans le rapport de suivi réactif de 2014 se présentaient comme suit :

1. Les occupations illégales ;
2. La pêche illicite ;
3. La déforestation pour le charbon de bois ;
4. Le braconnage des grands mammifères ;
5. La présence de groupes armés ;
6. L'octroi d'un permis d'exploration pétrolière.

Depuis la dernière mission de suivi réactif, l'insécurité a persisté dans le bien facilitant ainsi les pressions sur les ressources animales et végétales. Cette insécurité liée à la présence des groupes armés dans le Parc National de Virunga est toujours d'actualité. En effet, le 1er avril, un agent de l'ICCN a été tué par des groupes armés au chantier de la centrale hydroélectrique à IVINGU dans le sud de Lubero et six autres gardes ont été tués, le 09 avril sur l'axe Nyakakoma-Ishasha, par un groupe de milicien Maï-Maï. Cet assaut a également fait de nombreux blessés graves parmi les effectifs de l'ICCN. Il est important de noter que d'importants moyens logistique, humain et opérationnel ont été déployés par l'ICCN pour faire face à ces groupes armés qui, au moment de la mission, ont été repoussés en dehors du Lac Edouard.

Cette recrudescence de l'insécurité liée à la présence des groupes armés accentue les menaces sur la valeur universelle exceptionnelle du bien, notamment sur sa faune mammalienne et son habitat mais également fait courir des risques considérables aux agents du parc national de Virunga. A cet effet, la mission salue la mémoire des gardes de l'ICCN qui travaillent souvent au péril de leurs vies pour protéger notre patrimoine commun, le parc national des Virunga.

#### 3.2.1 Les occupations illégales

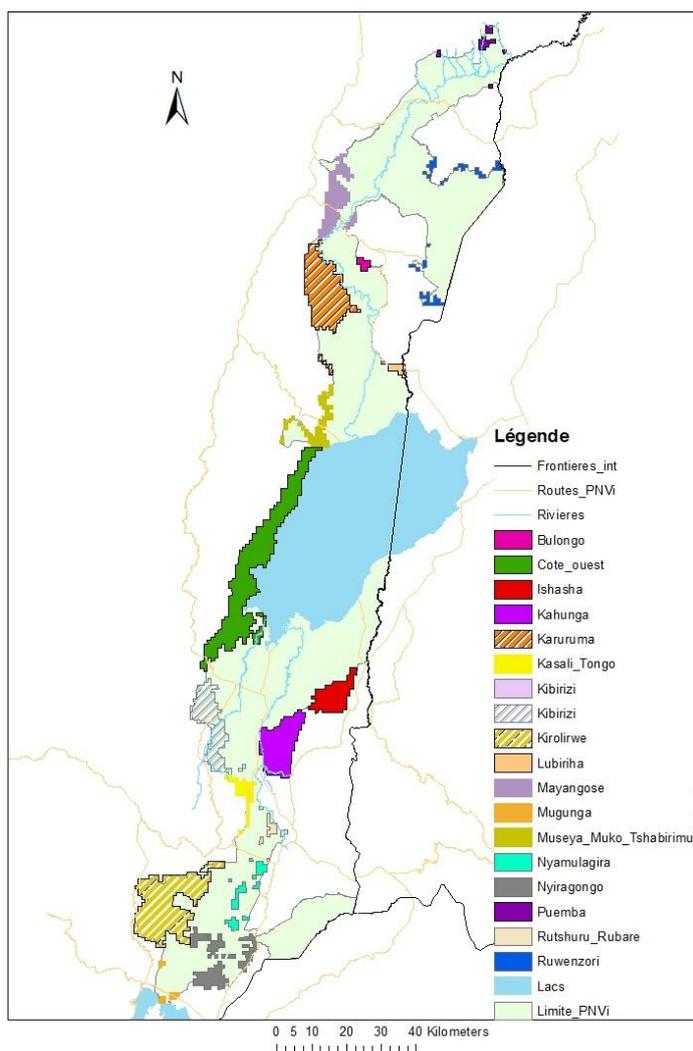
Les occupations illégales persistent toujours dans le parc comme indiqué dans les rapports des missions de 2010 et 2014. Selon les informations fournies par le site, ces occupations illégales couvrent près de 20,9% de la surface du parc (cf. carte 1). Le pourcentage en 2017 serait en légère augmentation par rapport à celui de 2016 (19,2%) selon le rapport annuel de l'Etat partie. Ces envahissements sont stables par rapport aux années précédentes. Au cours de la mission, il nous a été indiqué que la méthode de calcul/ évaluation de la superficie envahie des années 2010-2014 et 2017 a évolué, c'est ce qui explique cette grande différence apparente entre les superficies envahies de 2010-2014 et 2017. En effet, l'analyse des méthodes d'évaluation des années 2010-2014 et 2017 se présente comme suit :

- La méthode d'évaluation en 2010-2014 considérait les zones envahies sur base d'observations issues de survol et au sol, sur des zones largement envahies. Ainsi, les petites zones envahies de moins d'1

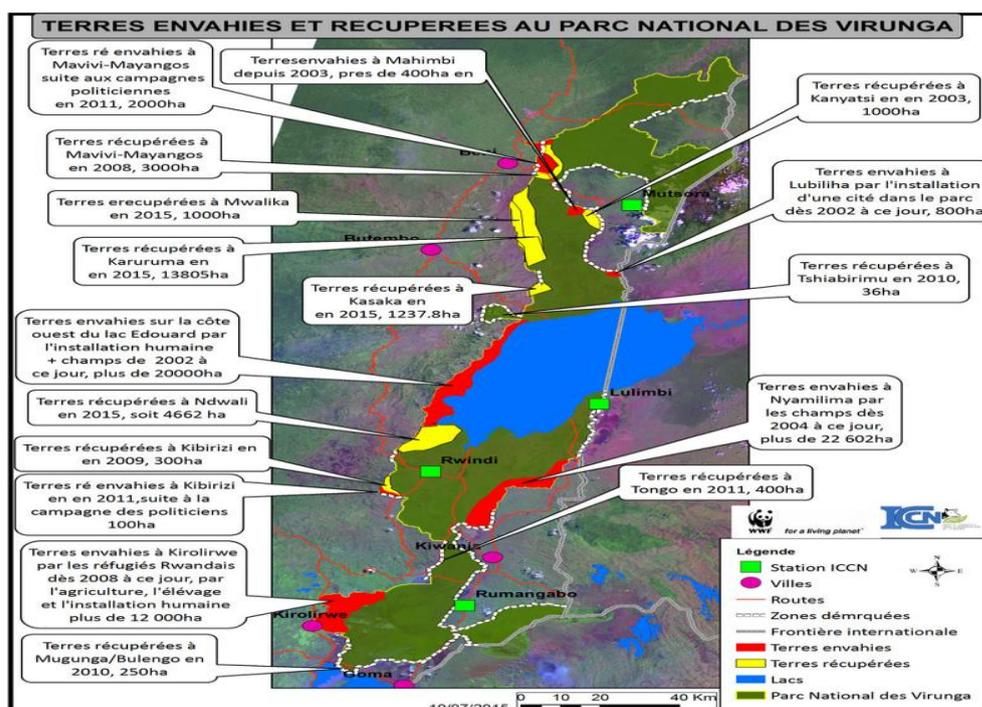
km<sup>2</sup> n'étaient pas prises en compte par le survol. Par conséquent, la superficie exacte envahie était sous-estimée (ICCN, 2018).

- Par contre, la méthode d'évaluation de la superficie envahie en 2017 basée sur l'analyse des images satellites prises sur la base d'un découpage de la surface du parc par carrés d'1 km x 1 km. Chaque carré présentant un envahissement est considéré comme envahi, même si l'envahissement ne concerne qu'une partie du carré. Cette méthode surestime ainsi la surface totale envahie, surtout pour les zones d'envahissements éparpillées (cf. carte 3 ci-dessous).

Par conséquent, pour affiner l'évaluation de la superficie exacte envahie à partir de la méthode d'évaluation de 2017, une confirmation est nécessaire à travers un survol qui est prévu au cours de l'année 2018 (ICCN 2018)



Carte N° 3 : Occupations illégales en 2017 (source ICCN)



Carte N° 4 : pressions anthropiques dans le parc des Virunga, Source WWF et ICN 2015

Il est important de noter également que les occupations agricoles illégales sur la côte ouest du lac Edouard, Kiroliirwe, Binza, Lubilya, Mayangose, Kikingi, Kibirizi, sont en voie de récupération grâce aux opérations de grande envergure des agents du parc. Par ailleurs, selon le WWF, il n'y a pas eu de nouvelles zones envahies à des fins agricoles, mais ce sont les anciennes zones qui sont réoccupées. La densité de la population autour du PNVi varie entre 6 et 600 habitants/km<sup>2</sup> (avec une moyenne de 250 à 300 habitants/km<sup>2</sup>). Le PNVi constitue donc un îlot de milieux naturels, entouré de toutes parts par une population humaine à la démographie croissante. Selon le Plan d'aménagement et de gestion du bien, les pressions s'exercent sur quasiment l'ensemble des limites du parc avec des envahissements illégaux sur toute la côte ouest du lac Edouard, à Lubiliya, à Kingi, à Mayangose, à Kibirizi, à Binza et à Kiroliirwe (PAG 2018/2022)

	2010	2014	2017
	Km <sup>2</sup>	Km <sup>2</sup>	Carrés d'1 km <sup>2</sup> présentant un envahissement.
Mayangose	30	200	32
Karuruma	0	10	205
Lubiriya	2,47	0	10
Museya_Muko_Tshabirimu	0	0,01	44
Cote ouest	120	200	285
Kibirizi	30	50	104
Kahunga	0	0	142
Kasali_Tongo	0	0,01	37*
Rutshuru_Rubare	0	0	18*
Kiroliirwe	125	200	244
Mugunga	4	3,5	11*
Nyiragongo	0	0	31*
Nyamulagira	0	0	21*
Ishasha	60	100	64
Bulongo	0	0	8

Ruwenzori	0	0	44*
Puemba	0	0	11*
Source	Rapport Unesco 2014	Rapport Unesco 2014	Evaluation par analyse d'images satellites, réalisé en 2018. A confirmer par un vol. * Petites zones éparpillées
Nombre total de carrés envahis	371,47	763,52	1311
Total carrés du parc (hors lac)	6940	6940	6940
Taux de carrés envahis	5%	11%	19%

Tableau 1 : Evolution des envahissements par zone (source ICCN)

En divisant la surface envahie ainsi estimée par le nombre total de carrés d'1 km<sup>2</sup> couvrant le parc et sa bordure, on obtient un taux d'envahissement de 5% en 2010, 11% en 2014 et 19% en 2017. Si l'on retire de l'évaluation faite en 2017 les petites zones d'envahissement éparpillées (indiquées par une \* dans le tableau 1 ci-dessus), on arrive à 16%, une valeur plus comparable aux résultats de 2010 et 2014.

Avec près d'un cinquième de la surface du bien envahi (en 2017), le rétablissement progressif de l'intégrité territoriale du PNVi passe par la mise en place de clôture, et / ou délimitation matérielle sur le terrain, afin de prévenir des envahissements agricoles supplémentaires, d'amoindrir les conflits hommes-animaux et « d'isoler » les groupes rebelles de leurs bases. Le Parc a décidé de poser des clôtures suite aux leçons et aux expériences acquises en Afrique de l'est et australe qui ont démontrées leurs efficacités bien que la construction et l'entretien de ces clôtures sont coûteux. Ainsi, selon le PAG 2018/2022 : 20 km de clôtures électriques ont été déjà posées avec la participation de la population locale en limite du secteur Mikeno, 20 km sur l'axe Beni-Kasindi (avec 23 km supplémentaires en voie de construction) et 8 km entourent le QG du Parc à Rumangabo, comprenant les bureaux, hangars, quartiers résidentiels, sanctuaire Senkwekwe et le Mikeno lodge. De même, suite à une démarcation participative toujours en cours, le PNVi veut stopper l'avance du front agricole et juguler le braconnage et l'insécurité provenant du Domaine de Chasse de Rutshuru avec la pose d'une clôture électrique de 70 km reliant Ishaasha à Kahunga. Les 10 premiers km ont été construits en 2018. Des clôtures supplémentaires sont planifiées dans d'autres secteurs sensibles, y compris autour des pêcheries du Lac Edouard.

**La mission note que l'empiètement des terres agricoles reste une préoccupation majeure même si la surface envahie reste stable grâce aux efforts continus des autorités du parc pour repousser toute nouvelle tentative d'installation. La mission a par ailleurs constaté que la méthodologie de calcul des terres envahies pour des activités agricoles a changé et que ces données sont plus précises qu'avant. L'empiètement d'une si grande superficie du bien reste une menace importante sur l'état des habitats et pourrait également entraîner une fragmentation de celui-ci qui porterait atteinte de façon réelle à l'intégrité du bien. Les efforts de l'Etat partie pour démarquer les limites du bien et reprendre le contrôle de certains secteurs sont une priorité absolue pour préserver la VUE du PNVi. Ces actions vont également permettre de relocaliser ces populations en dehors du Parc tout en leur proposant des moyens de subsistance alternatifs grâce aux activités de l'Alliance Virunga (telles qu'elles sont développées dans la partie 3.1.1 du rapport).**

### 3.2.2 La pêche illégale

La pêche dans le lac Edouard est autorisée, bien que ce dernier se trouve dans le parc national des Virunga. Une Coopérative des Pêcheurs du Virunga (COPEVI) a été mise en place en 1948 pour une gestion durable des ressources halieutiques dans le lac Edouard. La pêche est une activité intense dans le lac Edouard avec près de 2500 pirogues en activités et 25 000 emplois directs. Malheureusement la COPEVI n'a pas réussi sa mission de gestion efficace des pêcheries. Par conséquent, cette défaillance de la COPEVI a conduit aux

mauvaises pratiques de pêche sur toutes ses formes. Par ailleurs cette surpêche anarchique est associée à l'installation illégale de villages de pêcheurs ce qui a pour effet la réduction des prises. Il est important de noter que cette situation de pêche anarchique est liée à la présence de groupes armés. Les rives du lac Édouard abritent de nombreux groupes armés qui tirent profit de la pêche. Ils rançonnent les pêcheurs et les acteurs de la chaîne de transformation. Les techniques illégales de pêche causent de gros dommages à l'environnement : quotas non respectés, filets à maille réduite, pêche dans les zones de reproduction, etc. Par la même occasion, les groupes armés déciment les hippopotames pour consommer et vendre leur viande.

En résumé, la pression de la pêche se manifeste sous trois formes dont leur combinaison détruit considérablement les ressources halieutiques dans le lac Édouard. Il s'agit notamment de i) une explosion démographique autour du lac : elle se manifeste par un envahissement de la côte ouest à travers un développement incontrôlé de pêcheries illégales, associé à de multiples pressions dans le parc, ii) une mauvaise pratique de pêche : il s'agit de l'utilisation d'équipements prohibés, à savoir les filets de petites mailles et les sennes de plage destinées à la pêche dans les frayères, mais également, la surpêche des espèces à haute valeur commerciale ce qui compromet sérieusement le renouvellement des ressources halieutiques, et iii) une carence organisationnelle de l'organe de gouvernance de la pêche : en effet, selon les acteurs la COPEVI a depuis de longues années montré ses limites dans l'organisation et la gestion durable des pêcheries, ce qui accentuent les conflits qui se manifestent par une pêche anarchique. A cela s'ajoute l'insécurité liée à la présence des groupes armés. Par contre, la Fédération des Coopératives des Pêcheurs Individuels du Lac Édouard (FECOPEILE) qui est un cadre de concertation, de planification et de renforcement des pêcheurs indépendants du lac Édouard semble être plus crédible et mieux organisée selon les informations reçues par la mission.

**La mission conclut que la présence des groupes armés autour du lac Édouard, constitue une réelle menace sur les ressources halieutiques du bien mais également sur la gestion durable des pêcheries. La pérennisation de la production halieutique du lac nécessite encore l'application rigoureuse d'une série de mesures de protection, entre autre la pose de clôture autour des pêcheries du Lac Édouard, combinée à la disponibilité d'alternatives économiques qui sont mises en œuvre dans le cadre de l'Alliance Virunga.**

### 3.2.3 La déforestation pour le charbon de bois

La pression démographique sur les ressources naturelles au Nord-Kivu est très forte du fait de la situation socio-économique difficile des populations locales. Le « makala », ou bois de chauffe, est massivement consommé par les habitants des villes de Goma, Beni et Butembo. En effet, à l'absence d'alternatives pour couvrir leurs besoins en bois d'énergie, les habitants de ces villes et les communautés riveraines du parc des Virunga (près de 4 millions de personnes vivent à 1 km de marche du site) sont contraints d'exploiter de façon abusive les ressources du parc. Ainsi la coupe de bois pour produire du charbon reste l'une des principales menaces pour le PNVi. Dans une moindre mesure, le bois est aussi utilisé pour la menuiserie et la construction. La déforestation et les cultures illégales demeurent un problème majeur. Un cinquième de la superficie du parc en est affectée.

Cette pression sur les produits forestiers ligneux à des fins de carbonisation persiste du fait de la situation d'insécurité liée à la présence de nombreux groupes armés. En effet, selon les informations reçues par la mission, ces groupes armés sont fortement impliqués dans la carbonisation à des fins commerciales pour survivre. Les données suivantes collectées de janvier à avril 2018 montrent que l'exploitation du bois à des fins de carbonisation est toujours constatée dans le bien.

Fours détruits	339
Sacs de makala saisis	843
Observations des activités de collecte de bois de chauffe et de construction	736

Données couvrant la période de janvier à décembre 2017 (source ICCN)

**La mission conclut que l'exploitation du bois représente une sérieuse menace sur les écosystèmes du bien à travers la déforestation qui affecte les habitats de la grande et moyenne faune mammalienne. Pour répondre à cette menace, le PNVi va définir, au cours de l'année 2018, avec ses partenaires un plan d'action spécifiquement centré sur le charbon de bois. La Virunga Foundation va poursuivre la mise en place d'énergie alternative pour lutter contre ce trafic notamment grâce à l'énergie fournie par les centrales hydroélectriques (deux centrales sont opérationnelles et deux nouvelles sont en construction), même si l'électricité produite, à ce jour, dessert encore peu de familles vivants dans le parc.**

#### 3.2.4 Le braconnage des grands mammifères

La mission a été informée de la recrudescence du braconnage en 2017. Ce braconnage concerne surtout la grande et moyenne faune mammalienne notamment les éléphants (trafic d'ivoire) et des hippopotames (viande de brousse). Le braconnage est fortement lié à la présence des groupes armés qui en tirent des ressources financières importantes.

Les pêcheurs se livrent également au braconnage comme indiqué dans le tableau ci-dessous dont les données sont recueillies autour du lac Edouard durant la période janvier- avril 2018.

Pièges détruits	338
Pirogues saisies	57
Matériel de pêche saisi	781
Alevins saisis	9413

Données couvrant la période de janvier à décembre 2017 (source ICCN)

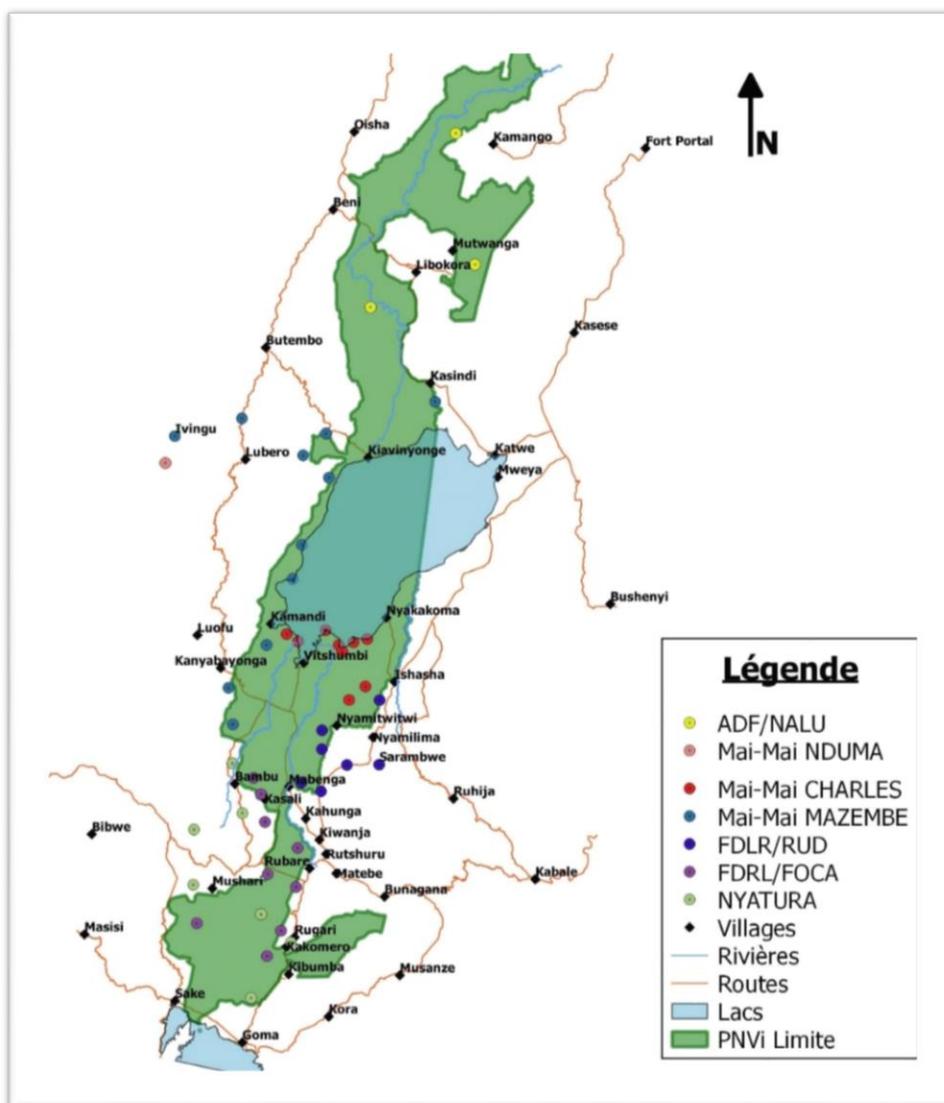
L'impact du braconnage a été particulièrement dévastateur dans le secteur centre. Les populations de buffles, hippopotames et éléphants ont chuté de 96%, 94% et 75% respectivement entre 1990 et 2016 (PAG 2018/2022). Malgré cette forte pression du braconnage sur les mammifères, un système efficace de surveillance est mis en place pour y faire face. En effet, les patrouilles terrestres ont couvert près de 30,5% de la surface du parc (soit plus de 33.000 km parcourus). Cette surveillance terrestre s'est concentrée sur les zones de haute biodiversité et les secteurs touristiques (Mikeno, Lulimbi, Ishango, Mabenga, Tshiabirimu, Nyiragongo, Rwenzori). Les patrouilles terrestres sont combinées à la surveillance aérienne qui est quasi quotidienne et couvre presque tout le parc avec 17.569 km parcourus en 2017. Le PNVi interpelle environ 1500 délinquants par an dont les motifs sont variés à savoir : production illégale de charbon de bois, participation aux activités des groupes armés, braconnage, agriculture illégale, pêche illégale sur le Lac Edouard.

**La mission conclut que le braconnage de la grande faune mammalienne qui a déjà réduit considérablement les effectifs des buffles, des éléphants et des hippopotames risque d'entraîner progressivement une érosion de la biodiversité animale, qui constitue une des valeurs majeures du bien. L'évacuation des groupes armés et la pose d'une clôture électrique, sur un axe de 100 km reliant Ishasha à Kahunga, sont cruciales pour protéger les espèces du bien. Le rétablissement de l'état de droit et l'application de la loi, en**

neutralisant l'action des groupes armés, sont décisifs pour lutter contre le braconnage et l'exploitation illégale des ressources naturelles. Par ailleurs, des inventaires biologiques vont avoir lieu en 2018 qui pourront permettre d'évaluer les tendances biologiques des espèces phares.

### 3.2.5 La présence de groupes armés

La présence des groupes armés persiste toujours à divers endroits du bien. Ces groupes armés sont responsables de différentes formes d'agressions sur les ressources naturelles du parc, sur les agents de l'ICCN et même sur les populations riveraines. Ces groupes armés sont presque les mêmes que ceux qui ont été décrits dans les rapports des missions de 2010 et 2014. Il s'agit notamment des milices ADF-NALU, localisées dans la région du Masisi, les FDLR et les groupes Nyatura au Sud, les Maï-Maï au centre autour du lac Edouard comme indiqué sur la carte ci-dessous.



Carte N° 5 : groupes armés au parc national des Virunga, source ICCN

Selon les informations reçues par la mission, ces groupes armés actifs sont responsables de multiples activités illégales et criminelles dont le chiffre d'affaires est estimé à plus de 100 millions USD par an. Ils sont donc les acteurs centraux d'une économie illégale et criminelle basée sur l'exploitation illégale et abusive des ressources naturelles du parc. En effet, la première pression sur les ressources naturelles est l'exploitation du bois à des fins de carbonisation et dans une moindre mesure le bois d'œuvre.

Au sein des cultures illégales qui occuperaient près de 1/5 de la superficie du parc notamment sur le lac Edouard, les groupes armés se livrent à un véritable pillage des ressources halieutiques en organisant toutes les formes de mauvaises pratiques de pêche en complicité avec les pêcheurs et certains acteurs de la chaîne de transformation. Ils sont également impliqués dans le trafic de la viande de brousse à travers le braconnage de la grande faune mammalienne.

Globalement, les différentes pressions anthropiques sur les ressources du PNVi se déroulent à travers des trafics internationaux et nationaux bien organisés autour des groupes armés. En effet, les trafics de ressources naturelles profitent aux groupes armés mais aussi à de nombreux civils qui ne disposent pas d'alternatives économiques. Le parc a étudié en 2017 le chiffre d'affaires des trafics dans les secteurs centre et sud qui en abritent la majeure partie. Il est estimé à 173 millions USD par an dont 47 millions vont directement aux groupes armés. Par ailleurs, 122 000 civils en tirent un moyen de subsistance (rapport annuel ICCN 2017). Les valeurs estimées issues de ces trafics illégaux dans le PNVi sont présentées dans le tableau 2 ci-dessous.

Activité	Chiffre d'affaires total	Revenus pour les groupes armés	Revenus pour la population	Civils impliqués
	Millions USD/an	Millions USD/an	Millions USD/an	Nombre
Coupe de bois (carbonisation et bucheronnage)	90	32	58	22 000
Agriculture	71	9	61	83 000
Pêche illicite	10	4	6	17 000
Braconnage	1	1	-	-
Bois de construction	<1M	<1M	<1M	300
Total	173	47	125	122 300

Tableau 2 : revenus issus de l'exploitation illégale des ressources naturelles du PNVi (Source rapport annuel VF)

L'analyse des causes et l'organisation autour de ces activités illégales, nécessitent une réponse globale. Cette réponse devrait porter à la fois sur l'application stricte de la loi contre les actes illégaux mais également sur le développement d'activités alternatives pour détourner le maximum de personnes de ces actes illégaux.

**Bien que des efforts importants soient menés par l'ICCN pour faire face aux groupes armés, la mission conclut que cette problématique des groupes armés demeure toujours la plus grave menace sur la valeur universelle exceptionnelle du bien et mérite une réponse ferme pour maîtriser définitivement ce fléau. En dépit de ce contexte, les activités de surveillance se poursuivent grâce à l'effectif des gardes et aux efforts de gestion. Cependant, les gardes ne peuvent être déployées dans tous les secteurs, ainsi l'évacuation des groupes rebelles et le rétablissement de l'état de droit sont des conditions sine qua non pour assurer une surveillance adéquate du bien et protéger pleinement sa VUE.**

### 3.2.6 La problématique de l'exploration pétrolière

Selon les informations reçues par la mission, la problématique de l'exploration pétrolière semble ne plus être d'actualité. Les permis ont expiré et aucune nouvelle concession pétrolière ou minière n'est octroyée par l'État partie.

Cependant depuis la mission, le Centre du patrimoine mondial a été informé en mai 2018 d'une proposition faite en mars par le Ministre des Hydrocarbures à son gouvernement visant à déclasser au niveau national une ou plusieurs zones des parcs nationaux des Virunga et de la Salonga, afin d'y mener des explorations

pétrolières. Il est à noter qu'un déclassement partiel de ces parcs décidé unilatéralement par l'État partie reviendrait à remettre en cause la protection légale de ces biens. Cette protection légale est l'une des trois composantes de la VUE. Par ailleurs, cette proposition est en contradiction avec la Déclaration de Kinshasa de janvier 2011 dans laquelle le gouvernement congolais s'est engagé à maintenir le statut de protection des biens. Le Comité du patrimoine mondial va examiner lors de sa 42<sup>ème</sup> session (Manama, 2018) le rapport de l'état de conservation des parcs nationaux des Virunga et de la Salonga. Aussi, on s'attend que le Comité va dans les Décisions **42 COM 7A.51** et **42 COM 7A.51** réitérer sa position selon laquelle l'exploration et l'exploitation pétrolière sont incompatibles avec le statut de patrimoine mondial.

**La mission est extrêmement préoccupée par l'information reçue quant à la proposition faite par le Ministre des Hydrocarbures de déclasser le Parc National des Virunga. Le Centre du patrimoine mondial et l'UICN rappellent que les modifications des limites d'un bien ne doivent pas être proposées dans le but de faciliter une activité extractive. Ils rappellent également la position du Comité du patrimoine mondial sur l'incompatibilité des activités extractives avec le statut de patrimoine mondial. La mission souhaite également rappeler que l'ICCN et la Virunga Foundation ont redoublé d'efforts, au cours des deux dernières décennies, pour essayer de rétablir la sécurité du site du patrimoine mondial et ses alentours, et pour mettre en œuvre des activités de conservation de la nature. Aussi toutes activités d'exploration et/ou d'exploitation pétrolière, voire un déclassement entier ou partiel du bien, remettraient en cause sa VUE et pourraient ruiner les progrès accomplis par l'autorité de gestion.**

### 3.3 État de la mise en œuvre des mesures correctives adoptées en 2014

La mission de 2014 avait fait le point sur l'état de mise en œuvre des mesures correctives suivantes adoptées par le Comité du patrimoine mondial dans sa décision **35 COM 7A.4**. La présente mission en collaboration avec la Direction du PNVi a analysé la situation des mesures correctives comme suit :

#### **1. Annuler toutes les concessions d'exploitation pétrolière octroyées sur le territoire du bien ;**

La mission n'a pas reçu un document officiel attestant la suppression des permis d'exploration pétrolière dans le bien. Cependant, la mission a été informée par l'autorité du bien qu'aucune activité d'exploration pétrolière n'est en cours et que les permis d'exploration ont expiré. Néanmoins, du fait que la menace de l'exploration pétrolière ne semble pas disparaître totalement, cette mesure corrective est maintenue et reformulée comme suit :

- S'engager à ne pas octroyer de concession d'exploitation pétrolière sur le territoire du bien et à ne pas proposer des modifications des limites du bien dans le but de faciliter une activité extractive,

#### **2. Prendre toutes les mesures nécessaires afin que cesse l'implication de l'Armée et de la Marine congolaises dans l'exploitation illégale des ressources naturelles du parc, en particulier le braconnage, la production de charbon de bois et la pêche ;**

La collaboration entre l'ICCN et les FARDC s'est nettement améliorée malgré quelques cas sporadiques de mauvais comportements de militaires. Les FARDC assurent la protection des axes routiers traversant le bien et des civiles. Ils peuvent également intervenir, sous le commandement de l'ICCN, dans des opérations de surveillance et de sécurisation des hot spots biologiques et/ou du corridor faunique. Par conséquent, cette mesure corrective a été reformulée comme suit :

- Réaffirmer et rétablir l'autorité de l'ICCN comme autorité principale sur le territoire du parc et assurer la coopération avec les autres autorités compétentes, y compris les Forces armées et les autorités judiciaires, pour garantir l'efficacité de ses actions.

#### **3. Renforcer les efforts entrepris afin de désarmer tous les groupes armés opérant sur le territoire et aux alentours du bien ;**

La présence des groupes armés dans le bien persiste toujours et constitue la principale menace sur la VUE du bien, ils sont également une menace permanente pour les agents de l'ICCN et les populations civiles. Leur présence dans le bien pose un véritable problème d'intégrité de la RDC. Ainsi des décisions politiques et des

mesures sécuritaires doivent être prises pour chasser définitivement ces groupes armés du bien et rétablir entièrement l'autorité de l'ICCN dans le bien. Par conséquent cette mesure est toujours d'actualité et a été reformulée comme suit :

- Poursuivre le rétablissement de l'état de droit et l'application de la loi en neutralisant l'action des groupes armés afin d'endiguer leur emprise sur les populations civiles et l'exploitation illégale des ressources naturelles.

**4. Prendre des mesures au plus haut niveau de l'état visant à permettre à l'Institut congolais pour la conservation de la nature (ICCN) de poursuivre, sans interférence politique, l'évacuation pacifique des occupants illégaux du bien ;**

Certaines populations civiles continuent d'occuper illégalement le bien pour y poursuivre leurs activités agricoles pour subvenir à leurs besoins. Elles seraient souvent encouragées par des politiciens locaux qui les autorisent à poursuivre leurs activités agricoles dans le parc à des fins politiques, tout en enfreignant la réglementation du Parc. Ces activités portent atteinte sérieusement à la VUE du bien. Par ailleurs, la reprise du contrôle de certains secteurs par l'ICCN va permettre de relocaliser ces populations en dehors du Parc tout en leur proposant des moyens de subsistance alternatifs grâce aux activités de l'Alliance Virunga. En effet, le parc investit dans trois secteurs: l'agriculture, le tourisme et l'hydro-électricité qui ont permis de créer plusieurs milliers d'emplois directs et indirects. Le développement des activités économiques autour du bien permettra à long terme de pacifier les relations avec les communautés. A ce titre, cette mesure corrective est toujours pertinente et est reformulée comme suit :

- Lutter contre les envahissements illégaux en réaffirmant les limites du parc, en mettant fin aux activités agricoles en son sein et en promouvant le développement économique dans sa périphérie,

**5. Continuer à faire respecter la loi dans les zones prioritaires et poursuivre les activités destinées à rétablir un système de bonne gouvernance de la pêche dans le Lac Édouard ;**

La pêche illégale persiste toujours dans le lac Edouard, elle est facilitée par les groupes armés qui y tirent des ressources importantes. En effet, la mission a été informée que les groupes armés protègent certains pêcheurs qui se livrent à de mauvaises pratiques de pêche et versent en contre partie des « taxes » aux groupes armés pour bénéficier de leur protection. Cette pêche illégale compromet sérieusement la conservation durable des ressources halieutiques parce que la pêche systématique dans les zones de frayère rend difficile le renouvellement des stocks de poissons et diminue ainsi les prises. Par conséquent, cette mesure corrective est toujours d'actualité et doit être maintenue et reformulée ainsi :

- Assurer la protection des ressources halieutiques et des écosystèmes du lac Édouard en luttant contre la pêche illégale, en rétablissant la gouvernance du bien et en promouvant l'exploitation durable du poisson au bénéfice des communautés locales,

**6. Poursuivre les actions de communication et de sensibilisation à destination des autorités et des populations locales ;**

D'importants progrès ont été réalisés en matière de communication et de sensibilisation auprès des autorités et un ambitieux programme de développement socioéconomique des populations locales est en cours à travers l'Alliance Virunga. Ainsi, cette mesure corrective a été remplacée par celle qui suit :

- Poursuivre et renforcer la mise en œuvre du programme de l'« Alliance Virunga » comme levier de développement et de pacification au bénéfice des populations locales à travers l'éco-tourisme, l'énergie renouvelable et l'agriculture durable,

**7. Poursuivre les actions destinées à éliminer toute production de charbon de bois sur le territoire du bien et à promouvoir des sources d'énergie alternatives, en particulier le développement de structures hydroélectriques de petite taille à l'extérieur du bien,**

L'exploitation du bois à des fins de carbonisation est un véritable fléau qui est organisé par les groupes armés qui en tirent profit en complicité avec certaines populations civiles. Cette activité illégale menée dans le bien porte atteinte gravement à son intégrité et nécessite des actions fortes pour l'éradiquer. Ainsi, cette mesure corrective est pertinente et est maintenue et reformulée comme suit :

- Réprimer les trafics illégaux de charbon de bois organisés au départ du parc et promouvoir des énergies alternatives afin de satisfaire les besoins domestiques et économiques des populations locales.

#### **8. Nouvelles mesures correctives**

De par la position transfrontalière du bien avec l'Ouganda et le Rwanda, la protection du bien serait renforcée si les trois pays (RDC, Rwanda, Ouganda) mettaient en place un système de protection transfrontalière opérationnel pour mieux protéger et suivre le mouvement des espèces qui migrent entre le bien et le QENP. Cette collaboration transfrontalière, si elle était en place et efficace, permettrait également de lutter contre les trafics internationaux des ressources naturelles. Ainsi, la mission a jugé utile de rajouter les deux mesures correctives suivantes:

- Encourager les activités opérationnelles transfrontalières avec l'Ouganda pour assurer la protection et la circulation des espèces itinérantes, telles que l'éléphant,
- Poursuivre la lutte contre le braconnage qui alimente les trafics internationaux et le commerce local de viande de brousse ;

Concernant la gestion, la mission a noté les efforts considérables et les progrès accomplis depuis 2014 pour renforcer la gestion du bien et son système de surveillance, ainsi le Parc a désormais un personnel qualifié et formé et des moyens matériels et techniques adéquats et performants. Ainsi, la mission a jugé utile d'ajouter la mesure corrective suivante pour encourager l'autorité de gestion à poursuivre ces efforts :

- Maintenir les efforts pour assurer la gestion du bien de façon professionnelle et pérenne.

## **4. ÉVALUATION DE L'ÉTAT DE CONSERVATION DU BIEN**

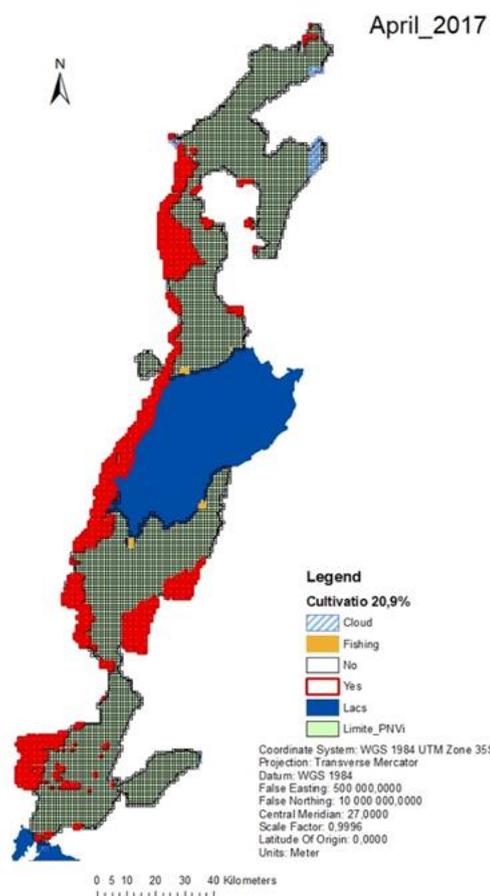
---

### *4.1 État des éléments clés de la valeur universelle exceptionnelle du bien (voir 4-2)*

Cette évaluation de l'état de conservation de la VUE du bien s'est basée sur les résultats du monitoring en cours de la faune et de son habitat. A cet effet, la mission présente l'état de la VUE du bien comme suit :

#### 4.1.1 Etat de l'intégrité

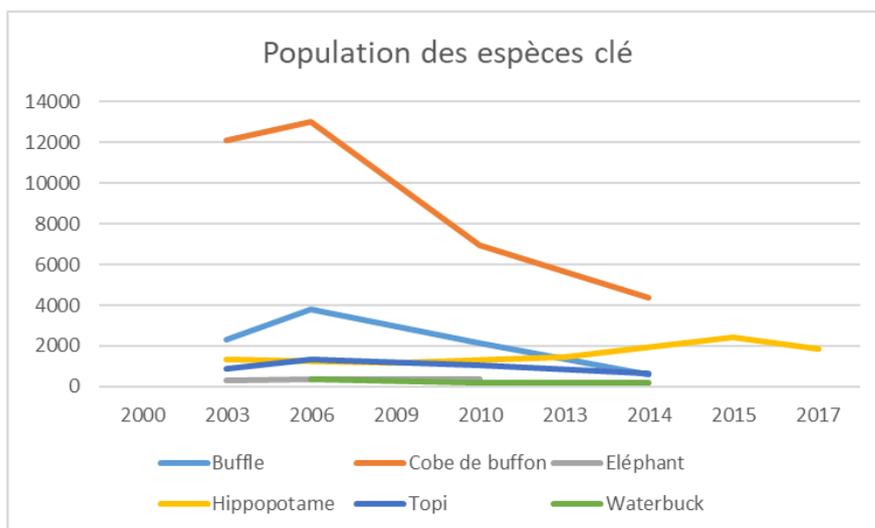
L'intégrité du bien demeure fortement menacée à travers les différentes pressions anthropiques sur les ressources naturelles du bien, fortement liées à la présence des groupes armés. En effet, l'avancée du front agricole est constatée presque partout, mais elle est plus importante au sud, sud-est et nord-ouest (cf. carte n°4). Par ailleurs, la carbonisation constitue une sérieuse pression sur l'intégrité du bien du fait de la quantité importante de bois exploitée pour satisfaire les villes : environ 70% des 60.000 tonnes de charbon consommé à Goma proviennent du parc (PAG, 2018/2022).



Carte N°6 : avancée du front agricole, source (ICCN)

#### 4.1.2 Etat de la grande faune

Les effectifs de la grande faune mammalienne restent encore préoccupants, à l'exception des gorilles de montagnes habitués qui auraient connu une augmentation et des éléphants dont l'effectif serait stable comme indiqué dans le graphique ci-dessous.



Source ICCN, 2017

#### Evolution des populations de grands mammifères au PNVi<sup>10</sup>

<sup>10</sup> PAG 2018/2022

Espèces	Population avant 1990 (baseline)	Population 2005/ 2009	Population 2010	Population 2014 (c)	Taux annuel de croissance maximum	N. min. d'années pour reconstitution
Buffle	13 462 (1990)	3 822 (2006)	2 154	586	16%	21
Cobe de Buffon	10 300 (1981)	12 982 (2006)	6 954	4 584	25%	4
Eléphant (a)	751 (1981)	348 (2006)	347	200 (d)	8%	18
Hippopotame	22 825 (1989)	887 (2005)	1202	1843 (e)	9%	32
Gorille de plaine	31 (1983)	16 (2009)	9	6	7%	25
Gorille de montagne (b)	274 (1983)	380 (2006)	480 (f)	En cours (g)	7%	
Topi	3 400 (1981)	1 353 (2006)	1 040	630	18%	11
Phacochère	2 026 (1960)	694 (2006)	296	227	26%	10
Cobe defassa	990 (1981)	374 (2006)	169	236	18%	9

Sources : Bourlière 1960, Mertens 1982, Weber & Vedder (1983), Cornet d'Elzius (1996), de Merode (comm.pers.), Aveling (comm. pers.), Kujirakwinja et al. 2006, Kiungu 2010, Kujirakwinja 2010, Plumptre et al. 2010, Kujirakwinja & Balole 2013, Wanyama et al. 2014.

(a) La plupart de comptages d'éléphants n'ont couvert que la partie savanes

(b) Le nombre des gorilles de montagne représente l'effectif du Massif des Virunga (incluant la RDC, l'Ouganda et le Rwanda) ; en 2010 il y avait 310 gorilles supplémentaires à Bwindi (Ouganda)

(c) Recensement aérien sans vérification au sol : chiffres sous-estimés.

(d) Chiffre de 2016.

(e) Chiffre de 2017.

(f) Valeur pour le massif des Virunga incluant les parties rwandaise et ougandaise.

(g) En cours pour l'année 2016.

Les résultats partiels du monitoring 2017 de certains mammifères emblématiques se présentent comme suit:

**Les primates :** Le parc abrite 22 espèces de primates. Citons en particulier le singe mona de Dent, espèce typique de la cuvette centrale, le singe doré, espèce endémique au rift Albertin, et le singe à tête de hibou. Le PNVi est aussi le seul parc au monde abritant trois taxons de grands singes, à savoir le gorille de montagne, le Gorille de Grauer et le chimpanzé de l'est.

**Gorilles des montagnes:** Les gorilles de montagne se portent bien puisque la croissance de la population est estimée à 3-5% par an. Celle-ci compte neuf familles habituées et six mâles solitaires. Le nombre d'individus est de 130 dans leur milieu naturel auxquels s'ajoutent quatre orphelins ou amputés vivant au sanctuaire de Senkwekwe. On estime leur population à environ 300 individus du côté congolais pour une population totale d'environ 800 individus

**Les gorilles des plaines** sont présents au Mont Tshiabirumu et sont constitués de deux familles, d'un total de six individus. Un système de surveillance rapprochée est mis en place autour des primates pour renforcer leur protection.

**Chimpanzé :** Plusieurs populations de chimpanzés ont été observées dans le secteur sud du bien (25 à Tongo et 16 à Rumangabo), ils sont également suivis par les équipes de surveillance avec des visites régulières de touristes.

**Eléphant :** La population d'éléphants de savane et de forêts est estimée à 200-300 individus ces éléphants se déplacent entre la RDC et l'Ouganda. Ils sont fortement confrontés à un fort braconnage. Ainsi, un système de surveillance particulier a été mis en place depuis 2015 avec des colliers GPS pour un suivi rapproché de plusieurs groupes.

**Hippopotame** : Les hippopotames subissent une forte pression du braconnage qui a entraîné une diminution relative de 30% des effectifs qui sont dans les zones occupées par les groupes armés. L'effectif actuel est estimé à 1850, par conséquent la protection des hippopotames fait partie des priorités de 2018. La Rivière Ishasha et le lac Edouard Sud demeurent les sites importants pour la conservation des hippopotames dans le PNVi compte tenu du nombre d'individus et des groupes qu'ils abritent. Ces zones font parties des sites prioritaires des équipes de surveillance.

**Autres mammifères** : des espèces telles que les lions, buffles, léopards, hyènes, antilopes, phacochères, etc repeuplent progressivement le parc au départ de l'Ouganda. Des observations ponctuelles appuient ce constat qui devra être confirmé lors d'un prochain recensement général.

**La mission conclut que la présence des groupes armés menace fortement les valeurs de la biodiversité du bien, affecte son intégrité et constitue une menace permanente pour les agents de l'ICCN et les populations locales. Cependant, les attributs du critère (viii) : *exemples représentatifs des grands stades de l'histoire de la terre*) restent encore globalement intacts alors que ceux des critères (vii) : *phénomènes naturels et aires de beauté naturelle et (x) conservation in situ de la biodiversité et des espèces* demeurent fortement menacées mais aucune espèce animale n'a été jusqu'ici signalée comme éteinte localement. Ainsi, la mission recommande le maintien du bien sur la Liste du patrimoine mondial en péril et la poursuite de l'application du mécanisme de suivi renforcé.**

#### 4.2 Évolution et modification de l'état de conservation souhaité en vue du retrait du bien de la Liste du patrimoine mondial en péril

La mission de suivi réactif de 2010 avait déterminé l'état de conservation souhaité pour retirer le bien de la Liste du patrimoine mondial en péril. Cet état de conservation souhaité était basé sur des indicateurs biologique, d'intégrité et de gestion.

La mission de suivi réactif de 2014 avait évalué l'ensemble de ces indicateurs biologique, d'intégrité, et de gestion. Cette évaluation des indicateurs de l'état de conservation souhaité pour le retrait du bien de la Liste du patrimoine mondial en péril avait indiqué qu'il n'y avait pas de progrès significatifs réalisés. Ce résultat était lié en grande partie à la situation sécuritaire difficile qui n'avait pas permis aux agents du parc de renseigner correctement ces indicateurs. Dans le nouveau plan de gestion 2018/2022, des indicateurs ont été définis dans le système de monitoring de la faune et de son habitat.

Ainsi, la présente mission s'est basée sur ces indicateurs qui ont été maintenus mais légèrement affinés en vue du retrait du bien de la Liste en péril :

##### 4.2.1 Indicateurs de données biologiques :

1. **Gorilles** : « aucune perte due au braconnage dans les familles de gorilles habituées au secteur Mikeno et sur le Mont Tchiabirimu » ne sera enregistrée. Les recensements pédestres constituent la méthode de vérification.
2. **Hippopotames** : « d'ici 5 ans, une augmentation annuelle de 5% de la population d'hippopotames » serait observée. La méthode de vérification proposée était les recensements aériens.
3. **Eléphants** : « d'ici 5 ans, une augmentation annuelle de 3% de la population d'éléphants » serait enregistrée et que la méthode de vérification s'appuierait sur les recensements aériens.
4. **Buffles** : « d'ici 5 ans, une augmentation annuelle de 5% de la population de buffles » sera enregistrée et que la méthode de vérification serait les recensements aériens.
5. **Lions** : « le maintien de la présence de groupes reproducteurs de lions » la méthode de vérification sera les recensements aériens et les observations ponctuelles.
6. **Chimpanzés** : « le maintien de la présence de chimpanzés dans les secteurs Nyamulagira, Rumangabo, Tongo Ishasha, Kasali, Watalinga et Ruwenzori » et la méthode de vérification devait se baser sur le LEM et les observations ponctuelles.

Les indicateurs biologiques qui ont été proposés lors de la mission de suivi réactif de 2010 ont été globalement reconduits et sont en phase avec les cibles de conservation de la faune mammalienne mentionnées dans le plan d'aménagement et de gestion 2018/2022.

#### 4.2.2 Indicateurs d'intégrité

1. **Couverture forestière** : « la couverture forestière en 2014 est maintenue ». Les sources de vérification de cet indicateur sont les données LEM, les résultats des survols aériens et de traitement des données de télédétection
2. **Occupations illégales sur la côte ouest et à Mayangose, Côte ouest, Binza, Bukoma et Tongo** : « Les superficies d'occupations illégales à Mayangose, Côte ouest, Binza, Bukoma et Tongo sont réduites de 100% dans les 5 ans ». (A savoir que plus aucune surface n'est envahie dans le bien). Les sources de vérification de cet indicateur sont les données LEM, les résultats des survols aériens et de traitement des données de télédétection ;
3. **Occupations illégales à Lubilya et Kirolirwe** : « d'ici 5 ans aucune augmentation des occupations illégales à Lubilya et Kirolirwe » ne sera notée. Les méthodes de vérification associées à cet indicateur étaient les données LEM et les survols aériens.
4. **Production de charbon de bois dans le secteur volcans actifs** : « d'ici 5 ans le nombre de fours de charbon de bois est réduit de 30% annuellement dans le secteur Nyamulagira-Nyiragongo ». Les méthodes de vérification associées à cet indicateur étaient les données LEM et les survols aériens.
5. **Exploration pétrolière** : « Aucun permis d'exploration pétrolière à l'intérieur du bien n'est octroyé ». Une ordonnance Présidentielle est citée comme méthode de vérification.

A l'exception des indicateurs 3 et 5 qui ont été légèrement modifiés par rapport à 2010, tous les autres indicateurs d'intégrité ont été reconduits et sont parfaitement en phase avec les indicateurs d'intégrité mentionnés dans le plan d'aménagement et de gestion 2018/2022.

#### 4.2.3 Indicateurs de gestion du parc

1. **Répartition géographique des opérations de l'ICCN** : « d'ici 5 ans, la présence opérationnelle de l'ICCN est rétablie sur l'ensemble du parc » et que la méthode de vérification devait se baser sur le LEM.
2. **Capacité de déploiement des gardes** : « le système de surveillance [permettrait] d'identifier un problème dans les 12 heures et de déployer jusqu'à 150 hommes dans les 24 heures » et que la méthode de vérification devait se baser sur le LEM.
3. **Indices de braconnage** : « les indices de braconnage [devraient diminuer] par rapport à l'année 2014 » et que la méthode de vérification devait se baser sur le LEM.
4. **Pêche dans les frayères** : « d'ici 2020 aucune activité de pêche dans les frayères » n'est effectuée. La méthode de vérification devait se baser sur le LEM.
5. **Pêche illégale dans le lac** : « d'ici 5 ans, [on noterait] une réduction annuelle de 20% des indices d'activités illégales de pêche dans le lac ». La méthode de vérification devait se baser sur le LEM.

A l'exception des indicateurs 3, 4 et 5 qui ont été légèrement modifiés par rapport à 2010, tous les autres indicateurs de gestion ont été reconduits et sont parfaitement en phase avec les indicateurs de gestion mentionnés dans le <sup>11</sup>plan d'aménagement et de gestion 2018/2022.

#### 4.2.4 Calendrier

Des inventaires fauniques sont prévus en 2018 en plus des résultats attendus des inventaires des gorilles des montagnes de 2016. L'analyse de toutes ces données permettra à l'autorité de gestion du bien de renseigner les indicateurs en vue du retrait du bien de la liste en péril d'ici 2023.

---

<sup>11</sup> Le plan d'aménagement et de gestion du bien pour la période 2018/2022 était en cours de finalisation au moment de la mission.

## 5. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

La mission se réjouit des efforts consentis par l'ICCN en termes de protection et de gestion du bien dans un contexte sécuritaire extrêmement difficile marqué surtout par la présence des groupes armés. Ainsi, la mission félicite en particulier la Direction du Parc National de Virunga, pour la détermination extrême des agents de l'ICCN pour protéger le bien parfois au péril de leurs vies. A ce titre, la mission rend hommage aux hommes et aux femmes de l'ICCN qui ont perdu la vie pour protéger notre patrimoine commun.

La mission a noté avec appréciation les progrès dans la mise en œuvre des mesures correctives adoptées par le Comité du patrimoine mondial à sa 35<sup>ème</sup> session. Par ailleurs, la situation sécuritaire toujours préoccupante dans le bien ne facilite pas le travail entrepris par l'ICCN en termes de mise œuvre des mesures correctives. Néanmoins, la mission a constaté d'importantes avancées en termes de gestion, de ressources humaines, de moyens logistiques ce qui a permis la mise en place d'un système de surveillance opérationnel et capable de se déployer partout dans le bien, même si les groupes armés occupent encore certaines positions importantes notamment une partie du lac Edouard. Il est également important de noter les avancées considérables du programme de développement de l'alliance Virunga qui est une réponse concrète aux alternatives de développement économique des populations pour réduire les pressions sur les ressources du bien.

La mission considère que malgré les nombreuses pressions sur la faune mammalienne, les ressources halieutiques, végétales et sur l'intégrité du bien, les résultats du monitoring ont montré qu'il reste encore un potentiel important à sauvegarder même si les données ne sont pas consolidées du fait que le système de monitoring avec l'outil SMART se met en place progressivement et se renforce.

En définitive, la mission estime que malgré les menaces énormes qui pèsent sur la VUE du bien, elle pourrait être récupérée si son intégrité est restaurée à travers la maîtrise des groupes armés et la poursuite du programme de l'Alliance Virunga pour le développement économique des communautés à travers l'éco-tourisme, l'énergie renouvelable et l'agriculture durable.

S'agissant de la question du projet d'exploration pétrolière, la mission a noté qu'aucune activité pétrolière n'a été observée. Cependant, le Centre du patrimoine mondial a reçu des informations qu'une proposition émanant du Ministère des Hydrocarbures pour changer les limites du Parc en vue de permettre l'exploitation pétrolière a été soumise à l'étude du Gouvernement (cf. Document WHC/18/42.COM/7A.Add). C'est pourquoi, il est également proposé dans les Décisions **42 COM 7A.51** et **42 COM 7A.51** que le Comité réitère sa position selon laquelle l'exploration et l'exploitation pétrolière sont incompatibles avec le statut de patrimoine mondial. Le Centre du patrimoine mondial et l'UICN soulignent que les modifications des limites d'un bien ne doivent pas être proposées dans le but de faciliter une activité extractive.

La mission recommande donc de maintenir le bien sur la Liste du patrimoine mondial en péril mais également, de maintenir son mécanisme de suivi renforcé.

Sur la base de ces conclusions, la mission propose que les mesures correctives soient actualisées comme suit, pour la période 2018/2023 :

1. Réaffirmer et rétablir l'autorité de l'ICCN comme autorité principale sur le territoire du parc et assurer la coopération avec les autres autorités compétentes, y compris les Forces armées et les autorités judiciaires, pour garantir l'efficacité de ses actions,
2. Poursuivre le rétablissement de l'état de droit et l'application de la loi en neutralisant l'action des groupes armés afin d'endiguer leur emprise sur les populations civiles et l'exploitation illégale des ressources naturelles,
3. Encourager les activités opérationnelles transfrontalières avec l'Ouganda pour assurer la protection et la circulation des espèces itinérantes, telles que l'éléphant,
4. Réprimer les trafics illégaux de charbon de bois organisés au départ du parc et promouvoir des énergies alternatives afin de satisfaire les besoins domestiques et économiques des populations locales,

5. Lutter contre les envahissements illégaux en réaffirmant les limites du parc, en mettant fin aux activités agricoles en son sein et en promouvant le développement économique dans sa périphérie,
6. Assurer la protection des ressources halieutiques et des écosystèmes du lac Édouard en luttant contre la pêche illégale, en rétablissant la gouvernance du bien et en promouvant l'exploitation durable du poisson au bénéfice des communautés locales,
7. Poursuivre la lutte contre le braconnage qui alimente les trafics internationaux et le commerce local de viande de brousse,
8. S'engager à ne pas octroyer de concession d'exploitation pétrolière sur le territoire du bien et à ne pas proposer des modifications des limites du bien dans le but de faciliter une activité extractive,
9. Poursuivre et renforcer la mise en œuvre du programme de l'«Alliance Virunga » comme levier de développement et de pacification au bénéfice des populations locales à travers l'éco-tourisme, l'énergie renouvelable et l'agriculture durable,
10. Poursuivre les efforts pour assurer la gestion du bien de façon professionnelle et pérenne en fournissant les moyens techniques et financiers à l'autorité.

Enfin, la mission recommande à l'Etat partie de réévaluer l'état d'avancement actuel de l'État de conservation souhaité en vue du retrait du bien de la Liste du patrimoine mondial en péril (DSOCR), adopté dans sa Décision **36 COM 7A.4**, dès que les résultats des inventaires fauniques, prévus en 2018, seront disponibles.

## LISTE DES ANNEXES

### Annexe 1. Termes de référence

**Mission de suivi réactif conjointe Centre du patrimoine mondial / UICN  
Parc national des Virunga – République démocratique du Congo (RDC)**

**25 au 30 avril 2018**

Lors de sa 41<sup>ème</sup> session, le Comité du patrimoine mondial a demandé à l'Etat partie d'inviter une mission de suivi réactif conjointe Centre du patrimoine mondial / UICN au sein du bien du patrimoine mondial du Parc national des Virunga (Décision **41 COM 7A.11**). L'objectif de la mission de suivi réactif est de réévaluer l'état de conservation du bien, d'actualiser les mesures correctives, d'établir un nouveau calendrier de mise en œuvre et de finaliser l'état de conservation souhaité du bien en vue de son retrait de la Liste du patrimoine mondial en péril.

La mission sera effectuée par Leila Maziz, représentant du Centre du patrimoine mondial et par Youssouph Diedhiou, représentant de l'UICN.

En particulier, la mission devrait aborder les questions clés suivantes :

1. Evaluer l'état de conservation et les menaces pesant sur le bien identifiées par la mission de mai 2014, notamment : les occupations illégales dans plusieurs zones du bien, la pêche illicite dans le lac Edouard, la commercialisation du charbon de bois et sa carbonisation ainsi que le braconnage des grands mammifères et de toute autre espèce phare ;
2. Faire le point, en consultation avec l'Etat partie, sur la situation sécuritaire et évaluer, dans la mesure du possible, les impacts du conflit sur l'état de conservation du bien liés à la présence des positions militaires des FARDC (Forces armées de la République démocratique du Congo), de la MONUSCO (Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la Stabilisation en RDC) et des groupes armés ;
3. Evaluer les progrès accomplis dans la mise en œuvre des mesures correctives adoptées par le Comité du patrimoine mondial lors de sa 38<sup>ème</sup> session (**38 COM 7A.37** ; Doha, 2014) ;
4. Evaluer le progrès pour atteindre les indicateurs de l'état de conservation souhaité du bien en vue de son retrait de la Liste du patrimoine mondial en péril, sur la base des résultats des inventaires biologiques disponibles, ou d'autres données de suivi disponibles ;
5. Sur la base de ces évaluations, réactualiser les mesures correctives et leur calendrier de mise en œuvre, en consultation avec l'Etat partie ;
6. En accord avec le paragraphe 173 des *Orientations*, évaluer toute autre question de conservation pertinente qui pourrait affecter négativement la Valeur universelle exceptionnelle du bien, y compris les conditions d'intégrité, de protection et de gestion.

L'Etat partie devra faciliter les visites du terrain nécessaires aux sites et lieux clés. Il est recommandé, afin de faciliter la préparation de la mission, de transmettre au Centre du patrimoine mondial, dans les meilleurs délais, les documents suivants :

- a) Les données et indicateurs disponibles sur les inventaires biologiques des grands mammifères ;

- b) Les informations relatives à la situation sécuritaire au Parc National des Virunga ;
- c) Le plan de gestion et tous autres documents relatifs à la gestion du bien.

La mission devrait consulter les autorités congolaises concernées, aux niveaux national, provincial et local, ainsi qu'avec l'ensemble des parties prenantes à la gestion du bien, des représentants des communautés locales et de la MONUSCO.

Sur la base des résultats des évaluations et des discussions avec les représentants de l'Etat partie et des parties prenantes mentionnées ci-dessus, la mission devra développer des recommandations à l'attention du gouvernement de la République démocratique du Congo et du Comité du patrimoine mondial afin de maintenir et conserver la Valeur Universelle Exceptionnelle du bien et d'améliorer sa conservation et sa gestion. Il est à noter que les recommandations seront fournies dans le rapport de la mission, et non pendant la durée de la mission.

La mission devrait préparer un rapport concis sur ses résultats et ses recommandations dans les 6 semaines qui suivent la visite du terrain, en accord avec le format des rapports de mission de suivi réactif du Centre du patrimoine mondial.

**Annexe 2 : Décisions du Comité du patrimoine mondial****41 COM 7A.11 - Parc national des Virunga (République démocratique du Congo) (N 63)**

Le Comité du patrimoine mondial,

1. Ayant examiné le document WHC/17/41.COM/7A.Add,
2. Rappelant la décision **40 COM 7A.41**, adoptée à sa 40<sup>e</sup> session (Istanbul/UNESCO, 2016),
3. Adresse ses plus sincères condoléances aux familles des gardes tués dans l'exercice de leur fonction et à l'ensemble du personnel de l'Institut Congolais pour la Conservation de la Nature (ICCN) ;
4. Accueille favorablement les opérations conjointes entre l'ICCN et les Forces Armées de la République démocratique du Congo (FARDC) et l'augmentation du nombre de gardes pour assurer une surveillance adéquate du bien, mais exprime sa plus vive inquiétude quant à l'insécurité persistante dans certains secteurs du bien, qui a conduit à une baisse de la couverture de surveillance lors de la période considérée et à une augmentation des activités illégales (braconnage, pêche illicite et production de charbon de bois) menaçant l'intégrité du bien ;
5. Regrette que l'État partie n'ait pas confirmé son engagement à ne pas autoriser de nouvelles explorations ou exploitations pétrolières à l'intérieur des limites du bien et réitère sa position selon laquelle toute activité d'exploration et d'exploitation minières, pétrolières et gazières est incompatible avec le statut de patrimoine mondial, politique soutenue par les engagements pris par des leaders de l'industrie, tels que Shell et Total, de ne pas entreprendre de telles activités dans les biens du patrimoine mondial ;
6. Rappelant que l'importance du Lac Edouard est évoquée à plusieurs reprises dans la Déclaration de la valeur universelle exceptionnelle (VUE) du bien, considère qu'une quelconque activité liée au pétrole sur l'ensemble du Lac Edouard est fortement susceptible d'endommager la VUE du bien et son intégrité, par des impacts négatifs sur les eaux transfrontalières ;
7. Réitère sa demande à l'État partie ougandais de ne pas octroyer un permis d'exploration pétrolière pour le bloc Ngaji et prie instamment les États parties de la République démocratique du Congo et de l'Ouganda de s'engager fermement à n'autoriser aucune exploration ni exploitation pétrolière sur l'ensemble du Lac Edouard ;
8. Note avec satisfaction les progrès accomplis en matière de lutte contre l'empiètement, ainsi que les résultats encourageants démontrant une augmentation des populations des gorilles de montagne habitués, des hippopotames ainsi qu'une stabilisation du braconnage des éléphants et salue les efforts de l'« Alliance Virunga » pour mener des activités de développement durable pour améliorer la vie des communautés locales ;
9. Demande à l'État partie d'inviter une mission conjointe de suivi réactif Centre du patrimoine mondial/UICN pour évaluer l'état de conservation du bien, actualiser les mesures correctives et établir un calendrier pour leur mise en œuvre et finaliser l'État de conservation souhaité en vue du retrait du bien de la Liste du patrimoine mondial en péril (DSOCR) ;
10. Demande également à l'État partie de soumettre au Centre du patrimoine mondial, d'ici le **1<sup>er</sup> février 2018**, un rapport actualisé sur l'état de conservation du bien et sur la mise en œuvre des points ci-dessus mentionnés, pour examen par le Comité du patrimoine mondial à sa 42<sup>e</sup> session en 2018 ;
11. Décide de continuer d'appliquer le mécanisme de suivi renforcé ;
12. **Décide également de maintenir Parc national des Virunga (République démocratique du Congo) sur la Liste du patrimoine mondial en péril.**

**Annexe 3. Itinéraire et programme**

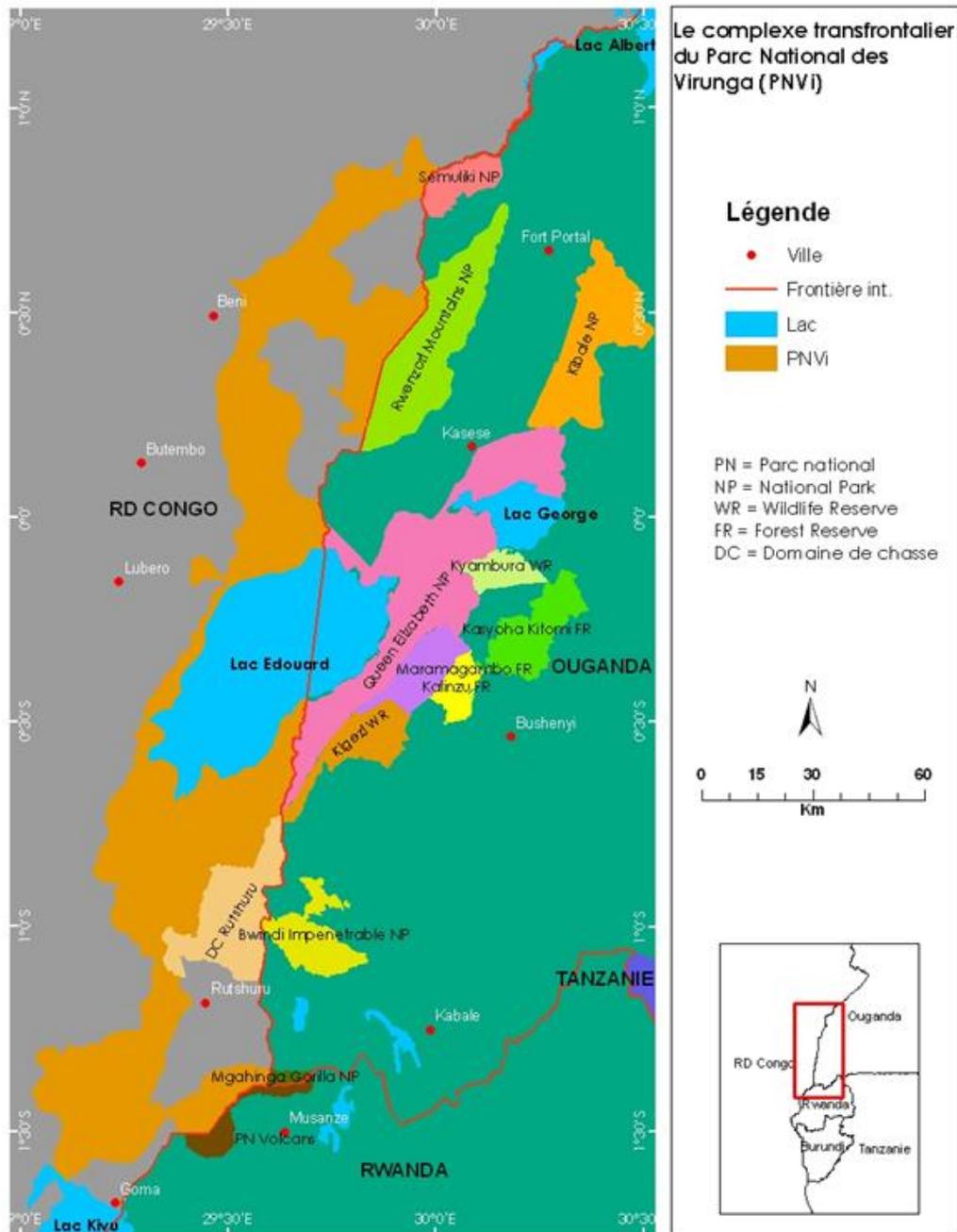
La mission a été effectuée par Leila Maziz, représentant du Centre du patrimoine mondial et Youssof Diedhiou, représentant de l'UICN.

<b>DATE</b>	<b>LOGISTIQUE</b>	<b>ACTIVITÉS</b>
<b>Samedi 21/04/2018</b>	Vol Paris- Kigali Vol Dakar- Kigali	Voyages des experts et arrivés dans la soirée
<b>Dimanche 22/04/2018</b>	Fin d'après-midi : voyage par la route Kigali-Goma	Matinée de travail de l'équipe WHC/UICN à Kigali  Départ de Kigali vers Goma de 14h à 17h
<b>Lundi 23/04/2018</b>	Déplacements en voiture à Goma	Journée de réunions à Goma 8h30 : MONUSCO 10h : WWF 11H30: WCS  14H30 : Société civile : IDPE, CREDDHO, Virunga Yetu et Réseau CREF
<b>Mardi 24/04/2018</b>	Matin : voyage par la route Goma- Rumangabo	Arrivée au Parc National des Virunga à 12h  Présentation et discussion générale avec les équipes du Parc : Frederic Henrard, Emmanuel de Mérode et Gilbert Dillis.
<b>Mercredi 25/04/2018</b>	Déplacements en avion au départ de Rumangabo	Etat de conservation du parc : - Vitshumbi - Lulimbi - La Rwindi
<b>Jeudi 26/04/2018</b>	Déplacements en voiture au départ de Rumangabo	Réponse aux menaces en périphérie du parc :  - Centrale hydroélectrique de Matebe - Initiatives de développements économiques et de stabilisation
<b>Vendredi 27/04/2018</b>	Déplacements en voiture au départ de Rumangabo en direction de Goma	Réunion de travail sur la révision des mesures correctives et de l'état de conservation souhaité pour un retrait du bien de la Liste du patrimoine mondial en péril et compte-rendu préliminaire de la mission.  Départ de la mission à 14h de Rumangabo  Départ de Youssof Dhiediou à 1h45
<b>Samedi 28/04/2018</b>	Départ de Goma pour Kigali	Voyage Goma / Kigali de 12h à 17h  Vol Kigali Paris à 19h45

**Annexe 4. Liste et contacts des personnes rencontrées**

N°	Nom-Prénom	Organisation	Contacts
1	Daniel Ruiz	MONUSCO (Chef de Bureau Goma)	<a href="mailto:ruizd@un.org">ruizd@un.org</a> +243 99 706 8977
2	David Santagostini	MONUSCO	<a href="mailto:santagostini@un.org">santagostini@un.org</a> +243 820 493 264
3	Razafy Fara Lala	WWF (Directrice Programme RDC)	<a href="mailto:rfaralala@wwfdrc.org">rfaralala@wwfdrc.org</a> +243 97 132 1047
4	Roy Buhendwa Chibombo	WWF	<a href="mailto:rbuhendwa@wwfdrc.org">rbuhendwa@wwfdrc.org</a>
5	Thierry Lusenge	WWF	<a href="mailto:tlusenge@wwfdrc.org">tlusenge@wwfdrc.org</a>
6	Papy Shamavu	WCS	<a href="mailto:pshamavu@wcs.org">pshamavu@wcs.org</a>
7	Mukewa Francine	Virunga Yetu Asbl	0228934955
8	Wolf Firahgha	Virunga Yetu Asbl	0995666663
9	Mikaël Batakunda	IDPE Asbl	<a href="mailto:mikaelbatakundam@gmail.com">mikaelbatakundam@gmail.com</a>
10	Bantu Lukambo	IDPE Asbl	<a href="mailto:bantulukambo@gmail.com">bantulukambo@gmail.com</a>
11	Njangi Bernardim	SEPD Asbl	sepdc@gmail.com
12	Florence Sitwamineya	CDEDHO	<a href="mailto:creddhocoordin@gmail.com">creddhocoordin@gmail.com</a>
13	Isaac Mumbere	Réseau CREF	<a href="mailto:Isaac.wikas@reseaucref.org">Isaac.wikas@reseaucref.org</a>
14	Kambasu K. Mukura Josué	FECOPEILE	<a href="mailto:Copeile_lake@yahoo.fr">Copeile_lake@yahoo.fr</a>
15	Bahemuke Ndole Olivier	ACEDH	<a href="mailto:meolivier.acedhrdc@gmail.com">meolivier.acedhrdc@gmail.com</a>
16	Frederic Henrard	Parc National Virunga	<a href="mailto:frederic@virunga.org">frederic@virunga.org</a>
17	Gilbert Dillis	Parc National de Virunga, chef Sécurité	<a href="mailto:gilbert@virunga.org">gilbert@virunga.org</a>
18	Emmanuel de Merode	Directeur et chef de site	<a href="mailto:edemerode@virunga.org">edemerode@virunga.org</a>
19	Simon Standaert	Parc National Virunga	<a href="mailto:sstandaert@virunga.org">sstandaert@virunga.org</a>
20	Jean de Dieu Wathaut	Parc National Virunga	<a href="mailto:jdwathaut@virunga.org">jdwathaut@virunga.org</a>
21	Audacieux Kaota	Parc National Virunga	<a href="mailto:akaota@virunga.org">akaota@virunga.org</a>
22	Innocent Mburanumwe	Chef de site adjoint	<a href="mailto:innocent@virunga.org">innocent@virunga.org</a>
23	Luis Francisco Rodriguez Mendizabal	Attaché chargé de programme Environnement et Agriculture Durable	<a href="mailto:luis-francisco.rodriquez-mendizabal@eeas.europa.eu">luis-francisco.rodriquez-mendizabal@eeas.europa.eu</a>
24	Julie Williams	Chargée du tourisme et du programme des Veuves de gardes	<a href="mailto:julie@virunga.org">julie@virunga.org</a>
25	Ephrem Balolé	Directeur de la Centrale Hydroélectrique de Matébé	ephrem@virunga.org
26	Francesca Lantana	Jardins botaniques de Meise	<a href="mailto:Francesca.lanata@botanicgardenmeise.be">Francesca.lanata@botanicgardenmeise.be</a>

## Annexe 5. Cartographies



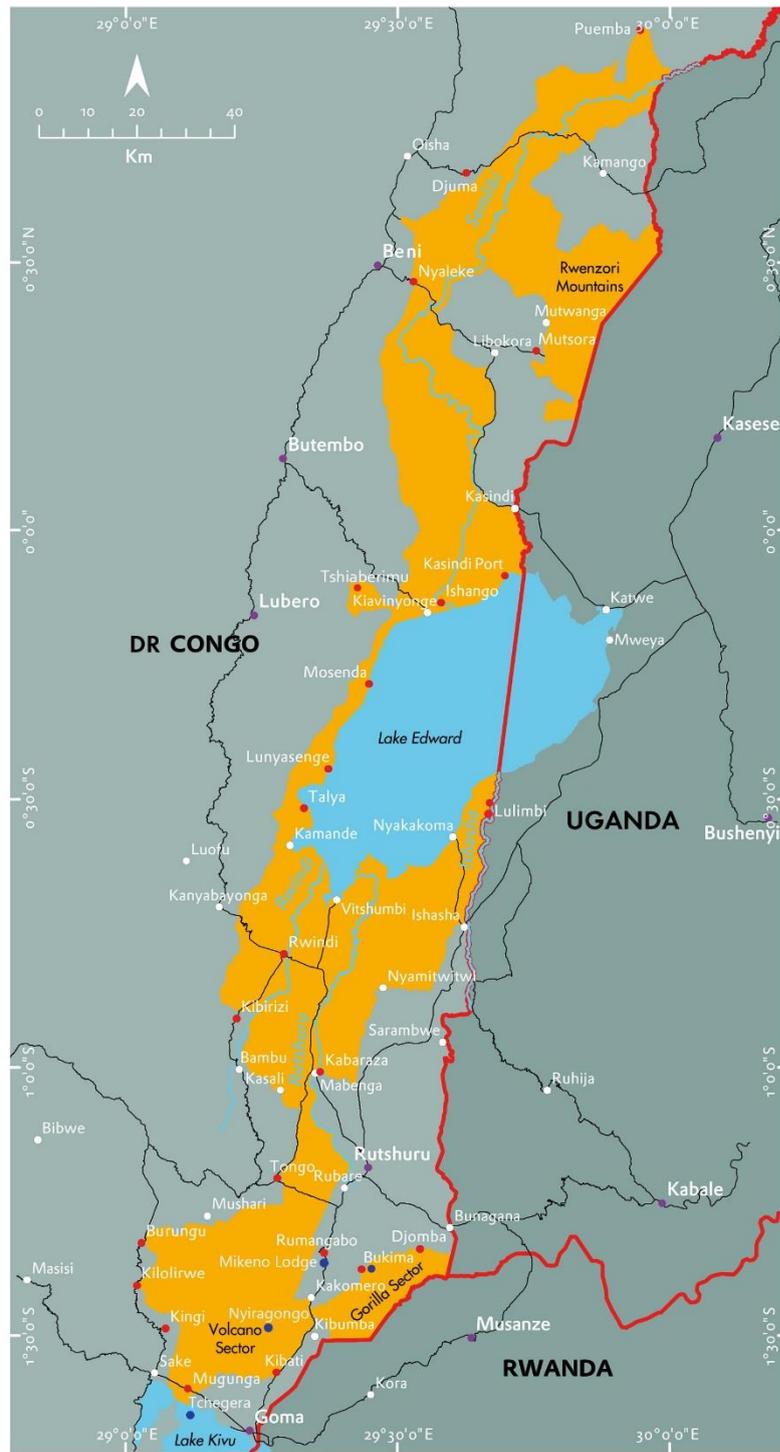
Carte : Carte du complexe transfrontalier du Rift Albertin central (source Languy et de Mérode/ PAG 2016-2022)

# VIRUNGA NATIONAL PARK

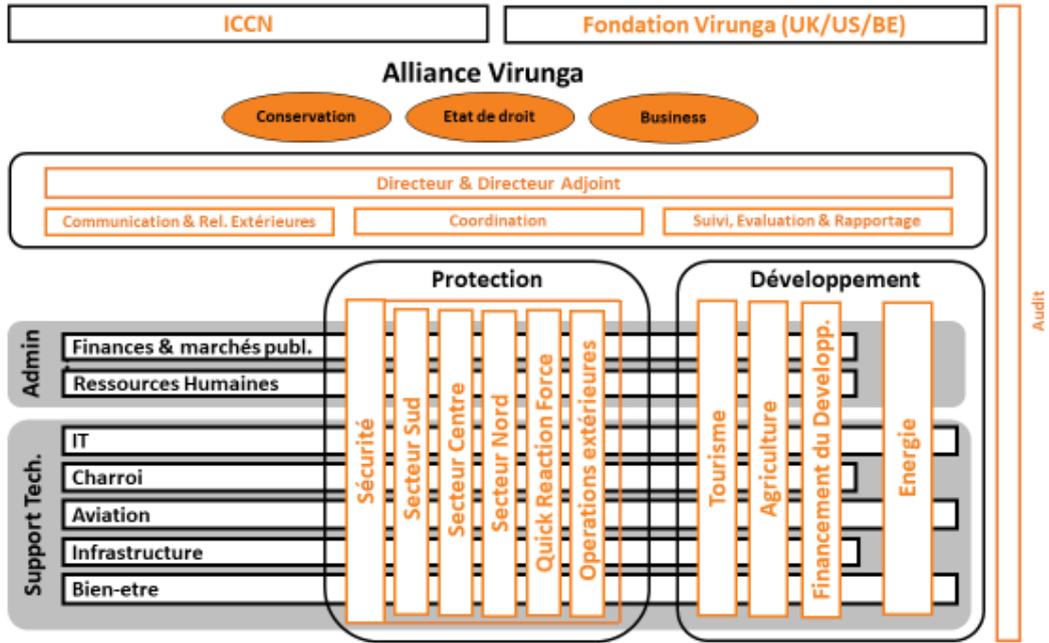
DEMOCRATIC REPUBLIC OF CONGO

Established in 1925  
Africa's Oldest National Park

- Accomodations
- City
- Village
- Patrol Post
- Road
- International Boarder
- River
- Lake
- Virunga NP



Carte : Parc National des Virunga (source : virunga.org)



Organigramme du Parc national des Virunga en 2018 (Source Fondation Virunga)

**Annexe 6. Photographies**

Photographie issues du survol du Parc national des Virunga



Secteur Sud du PNVI



Envahissements illégaux dans le secteur centre et au bord du lac Edouard (gauche)



Plaine à l'est du Lac Edouard



**Front agricole, activités humaines et villages dans le parc**



**Hippopotames à Lulimbi**



**Plaine de la Lulimbi**

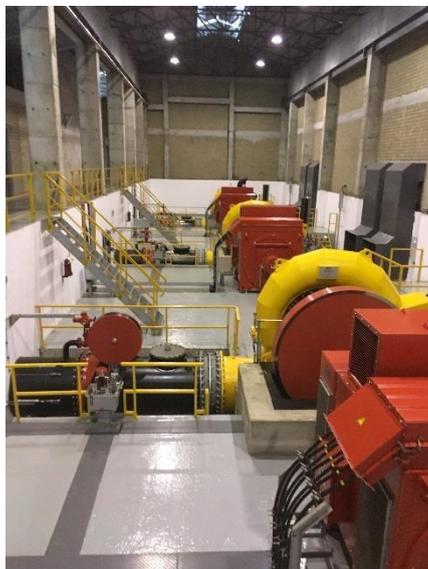


**Hippopotames observés à Lilumbi (une vingtaine d'individus vus au cours de la visite)**



**Eléphants observés au loin à la station de Lilumbi**

**Centrale hydro-electrique de Matebe : volet Energie de l'Alliance Virunga**



**Rivière qui alimente les turbines (photos 3 et 4) de la micro-centrale de Matébé**

**Atelier de couture pour les veuves des gardes du PNVi**

